



Gironde - France

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2020

Commission des finances du 17 février 2020

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le



ID : 033-213303662-20200226-D_2020_20-DE

Références légales	P.3
INTRODUCTION	P.4
TITRE 1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT	P.6
1-1 / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	P.6
1-1-1 / Evolution des charges à caractère général et autres charges de gestion courante	P.7
1-1-2 / Données relatives aux ressources humaines	P.9
1-2 / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	P.13
1-2-1 / Evolution des principales recettes de fonctionnement	P.14
1-2-2 / Point sur la fiscalité directe locale	P.15
1-3 / AUTOFINANCEMENT / EPARGNE ISSUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	P.18
TITRE 2 - ETAT D'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE	P.21
2-1 / L'ANNUITE ET L'ENCOURS DE LA DETTE	P.21
2-2 / EVOLUTION DES RATIOS DE DETTE	P.22
TITRE 3 - SECTION D'INVESTISSEMENT	P.24
3-1 / LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	P.24
3-2 / LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	P.27
3-3 / EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT	P.29
Budget annexe halte nautique	P.30

Annexe 1 : Evolution des dépenses de fonctionnement et de leur structure 2014-2019

Annexe 2 : Evolution des recettes de fonctionnement et de leur structure 2014-2019

Annexe 3 : Détail des comptes de dépenses d'investissement 2014-2019

Annexe 4 : Etat des Autorisations de Programme / Crédits de paiement

Annexe 5 : Détail des comptes de recettes d'investissement 2014-2019

Extrait de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) indique que **le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

En complément de la loi NOTRe, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP) prévoit de nouvelles règles en la matière :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

La présentation du débat d'orientation budgétaire 2020 s'inscrit dans le contexte particulier d'une année de renouvellement du conseil municipal. Ce qui amène à quelques ajustements dans la présentation des orientations, en particulier pour la partie relative aux investissements.

Au niveau national, l'Etat a bâti son budget 2020 sur un taux de croissance du PIB de +1,4% (+1,3% en 2019), un taux de croissance des prix à la consommation de +1,2% (idem à 2019), un déficit public de 2,2% du PIB et des économies réalisées sur la charge de la dette grâce au très bas niveau des taux d'intérêt.

La Loi de Finances (LFI) pour 2020 est marquée par le sujet de la **suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP)**.

Pour rappel, la LFI 2018 avait institué un dispositif de dégrèvement progressif des cotisations de THRP pour 80 % des foyers les moins aisés (30% des cotisations en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020). L'année 2020 sera donc la dernière au titre de laquelle la Commune percevra un produit de THRP. Une revalorisation forfaitaire des bases de TH de +0,9% est appliquée et le pouvoir de taux de TH est gelé.

La revalorisation de droit commun, fondée sur l'inflation, s'appliquera uniquement aux bases de taxes foncières et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : +1,2% (au lieu de +2,2% en 2019).

Dès 2021 la THRP pour les 20% de contribuables restant assujettis sera perçue directement par l'Etat qui l'éteindra progressivement à hauteur de 30% en 2021, 65% en 2022 et 100 % en 2023.

Pour les communes, la suppression de la THRP sera donc effective dès 2021. Le produit de la THRP sera compensé par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Une quote-part de TVA nationale sera affectée aux EPCI et aux départements.

Afin que le supplément de taxe foncière reçu coïncide avec le montant de TH perdu, le niveau de recettes de TFPB sera modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur. La ville de Saint-André-de-Cubzac fera partie des communes surcompensées en raison d'un produit de foncier bâti départemental supérieur à la ressource de TH supprimée. Le produit perçu par la commune sera donc diminué de manière à redistribuer cette part de surcompensation aux communes sous-compensées.

Ce coefficient sera appliqué chaque année et le complément ou la minoration en résultant évoluera dans le temps selon la dynamique de la base d'imposition de cette taxe. Il n'affectera pas non plus le produit résultant de la dynamique du taux de TFPB. Ce dernier devient l'imposition "pivot" du système de lien entre les taux (CFE, TFNB, THRS).

Parmi les mesures issues de la LFI 2020, on peut noter le **bouleversement des indicateurs de richesse** (potentiels fiscaux et financiers) utilisés par l'Etat pour la répartition des dotations de péréquation. Les communes échangent un potentiel fiscal de TH contre un potentiel fiscal de TFPB. Les indicateurs étant calculés avec un an de décalage, les effets interviendront à partir de 2022. Un rapport du gouvernement est attendu sur les conséquences de cette réforme.

L'enveloppe de la DGF communale est à nouveau stable en 2020.

La LFI 2020 pourrait constituer un cadre important du futur dispositif de ressources des collectivités. La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 fixait déjà des objectifs de progression de la dépense locale, de besoin de financement et d'endettement.

Le contexte local, du fait de la montée en compétence de l'intercommunalité et des accords locaux qui soutiennent son développement, influe également sur la situation financière de la ville de Saint-André-de-Cubzac.

Le document du DOB 220 fait **l'analyse rétrospective** des finances communales sur la période 2014-2019, et donne les principaux éléments de prévision d'exécution pour l'exercice 2020.

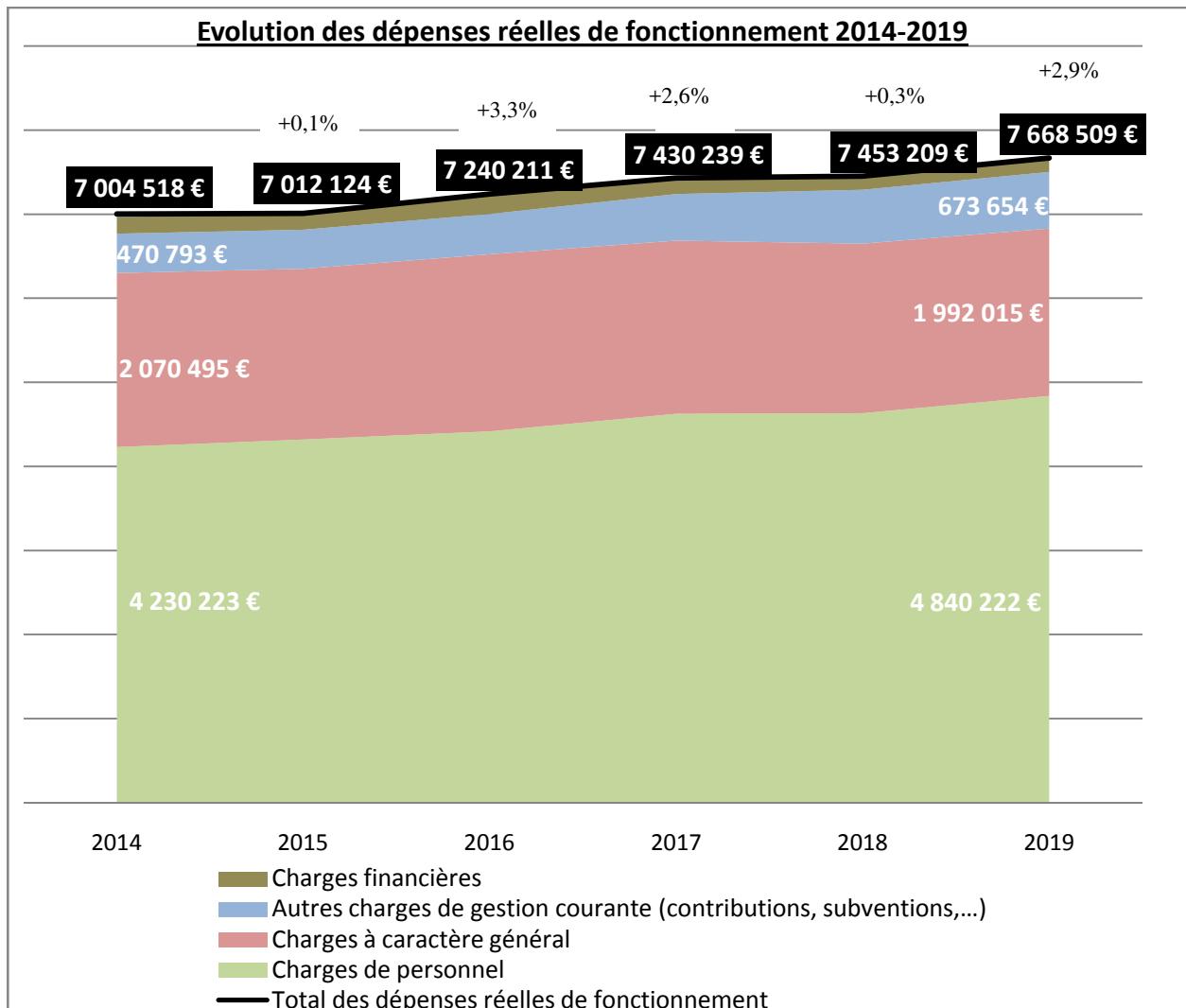
Les écritures dites « réelles » sont extraites des documents budgétaires, neutralisant ainsi les écritures « d'ordre » (amortissements, écritures d'immobilisation,...).

L'analyse vise à évaluer la santé financière de la collectivité au regard d'endettement, capacité d'autofinancement, niveau de la fiscalité,... , permettant d'établir des éléments de prospective.

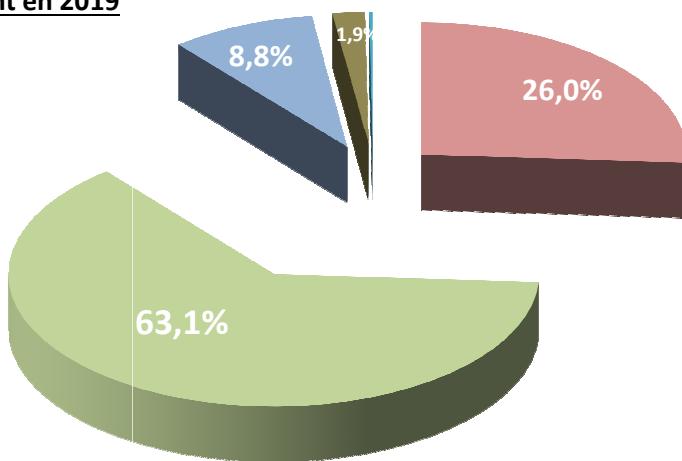
A l'approche des élections municipales, la prévision sera volontairement réduite pour la partie relative au programme d'investissement 2020 et le plan pluriannuel d'investissement présenté les années précédentes.

Ce document se limitera donc à présenter les engagements financiers passés, via les restes à réaliser et les engagements pris sous autorisation de programme et crédits de paiement.

A noter : les ratios de moyenne de strate indiqués dans ce document se réfèrent aux Communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), pour l'année 2018. **Source DGCL**

TITRE 1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT**1-1 / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT*****Cf. Annexe 1***

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total dépenses réelles en valeur/habitant	694 €	676 €	675 €	698 €	678 €	676 €*
<i>Population légale au 1er janvier de l'année</i>	10092	10374	10720	10645	11000	11339

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2019**moy. strate : 1091€*

Chapitre 011 - Les charges à caractère général

Evolution 2018 - 2019 : **- 1,2 %**

Le comparatif compte par compte des charges à caractère général peut s'avérer biaisé pour les raisons suivantes :

- Les changements d'imputation comptable, souvent sur demande de la perception, ou pour répondre à une modification du mode de facturation.
Ex : La Région a modifié son règlement d'intervention pour les transports scolaires. L'échéance 2019-2020 ne sera appelée qu'en juillet 2020 et elle sera contractée de la participation auparavant versée par la Région.
- L'absence de rattachement de certaines charges (souvent les dépenses énergétiques) dont nous n'avons pas connaissance du montant au moment de la clôture des comptes en janvier.

On peut néanmoins observer l'évolution moyenne annuelle du chapitre comptable : **- 0,8 % sur la période 2014-2019**

- Sous-chapitre 60 (achats énergies, fournitures,...) : + 4%
dont fluides (eau, gaz, électricité) : + 0,95 %
- Sous-chapitres 61 et 62 (services extérieurs) : - 5,8 %

Les achats et charges externes connaissent une évolution beaucoup moins contrainte que les dépenses de personnel. Sur la période 2014-2019, on observe une tendance à la baisse de la proportion des charges à caractère général par rapport au total des dépenses réelles de fonctionnement (de 29,6% à 26%). A l'inverse des charges de personnel (de 60,4% à 63,1%).

Certaines dépenses courantes ont été maîtrisées ou optimisées grâce à la veille quotidienne des services, la systématisation des consultations publiques ou encore l'adhésion à des groupements de commandes (ex : fourniture d'électricité).

Des charges importantes ne sont plus supportées sur le chapitre 011. Ex : l'adhésion au service d'entretien d'éclairage public du SDEEG en 2018 a transféré la dépense au chapitre 65. (53 780 € en 2019) ; la fin des Nouvelles Activités Pérисcolaires en 2018 (environ 70 000 € sur le chapitre 011) ; le transfert de la gestion de la piscine à l'intercommunalité, etc...

Cependant, avec le développement de la ville et l'augmentation de la population, de nouvelles dépenses se sont imposées pour le fonctionnement et l'entretien de nouveaux locaux (ex : école L. Aubrac, Espace Municipal Soucarros), de terrains (ex : Plaine des sports), d'espaces publics, de voies communales, d'équipements (ex : balayeuse), la fourniture de davantage de repas aux cantines scolaires, etc...

Concernant l'exercice 2020,

- Des économies, estimées à 20 000 €/an, sont attendues sur les dépenses d'éclairage public du fait de l'extinction la nuit de 1h à 5h, le remplacement de luminaires anciens par des leds, plus économies en énergie ;
- Le nouveau contrat de chauffage, d'exploitation et de maintenance des installations thermiques devrait abaisser la facture annuelle d'environ 30 000 € ;
- Le coût du transport scolaire, via le nouveau règlement d'intervention, va diminuer d'environ 70 000 € (contraction des recettes) ;
- L'extension de l'école R. Chappel évite la charge annuelle de la location d'une classe mobile (14 270 €) même si une nouvelle classe mobile a été installée à l'école B. Cabanes début 2019 ;
- L'adhésion au 1^{er} janvier au service commun d'instruction des demandes d'urbanisme, géré par la Communauté de Communes, coûtera environ 55 000 €. Les recettes liées à la mise à disposition de personnel et de locaux devraient couvrir le coût d'appel à ce service.

- L'entretien de nouveaux espaces verts (quartier Bois Milon,...) aura un coût supplémentaire d'environ 15 000 €, et les besoins en maintenance des réseaux et des équipements la prestation annuelle d'environ + 15 000 €.
- D'autres marchés de fournitures courantes auront également besoin d'être réévalués au regard des besoins de fonctionnement des services (ex : les vêtements de travail des services techniques et les EPI).

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : contributions, subventions,...

Evolution 2018 - 2019 : **+ 4,8 %**

Evolution moyenne annuelle sur la période 2014-2019 : **+7,4 %**

Les contributions et subventions comptabilisées au sein de ce chapitre ont évolué à la hausse pour différents motifs :

- Depuis 2017, la mise à disposition du personnel auprès de l'association CLAP chargée d'une mission de service public culturel pour la collectivité est intégrée à la subvention annuelle. La valorisation de cette mise à disposition est couverte par le remboursement de la somme correspondante (compte de recette 70848). Elle devrait s'élever à 90 200 € en 2020.
- L'adhésion au service du SDEEG pour l'entretien du réseau d'éclairage public a déplacé la dépense du chapitre 011 au chapitre 65. La somme proposée au BP 2020 sera d'environ 65 000 €.
- La majoration de la contribution communale au SDIS depuis 2019 (26 700 € en 2020).
- En raison de l'abaissement de l'âge de scolarisation obligatoire à 3 ans, la participation supplémentaire aux frais de scolarité de l'école Sainte-Marie, pour les élèves inscrits en école maternelle, est estimée à environ 65 000 €. Une participation de l'Etat est attendue pour compenser cette charge supplémentaire (niveau et modalités de compensation non précisées à ce jour)

Considérant l'ensemble des éléments qui précèdent et l'inflation courante des prix, le budget primitif pour 2020 devrait afficher :

- Une augmentation de **2 %** du chapitre 011 "Charges à caractère général", soit environ 40 000 €.
(Sous réserve d'une sinistralité moyenne)
- Une augmentation de **12.5 %** du chapitre 65 "Autres charges de gestion courante", soit + 85 000 €.

1-1-2 / Données relatives aux ressources humaines

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le

SLOV

ID : 033-213303662-20200226-D_2020_20-DE

Les effectifs

Statut des agents	1er janv. 2014	1er janv. 2015	1er janv. 2016	1er janv. 2017	1er janv. 2018	1er janv. 2019	1er janv. 2020
Fonctionnaires stagiaires	10	6	8	6	4	3	7
Fonctionnaires titulaires	94	98	102	108	112	115	113
Total fonctionnaires	104	104	110	114	116	118	120
Contractuels	21	31	21	20	22	22	17
Total :	125	135	131	134	138	140	137

Nombre d'emplois en ETP (Equivalent Temps Plein) au 1er janvier 2020 : **132,21**

Nombre ETP fonctionnaires : **118,17** (117,4 en 2018)

Nombre ETP contractuels : **14,04**

(les apprentis sont comptabilisés à 0,5 ETP)

3 agents sont en position de disponibilité.

Parmi les 17 agents contractuels : 5 contrats d'apprentissage, 3 contrats aidés en Parcours Emplois Compétences (PEC), 2 services civiques, 6 contrats à durée déterminée, 1 collaborateur de cabinet.

Plusieurs contrats dans les écoles ainsi qu'une nomination prennent effet au 6 janvier 2020. Il est donc intéressant d'observer l'état des effectifs à cette date :

Tous statuts confondus : **149 agents** / 142,53 en ETP

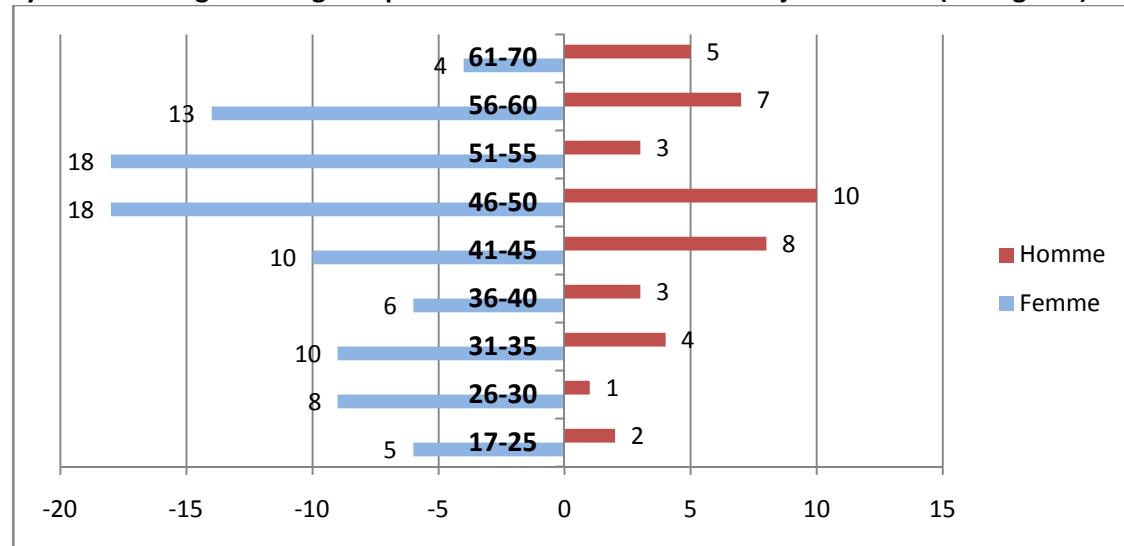
dont : 28 contractuels / 23,36 ETP

A cette même date du 6 janvier 2020, l'effectif, hors contrats de remplacement, agents en disponibilité et services civiques (missions de 7 mois), est le suivant : **137 agents / 131,5 ETP**

<i>Moyenne de la strate : 17,4 ETP pour 1000 habitants</i>
<i>Application de ce rapport à la Commune : environ 200 agents.</i>

La grande majorité des agents permanents de la ville sont des femmes : 69 % (31 % d'hommes)
94 femmes / 43 hommes

Pyramide des âges des agents permanents de la collectivité en janvier 2020 (137 agents) :



Temps de travail et absences :

- Le protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail a été validé le 26/02/2020 pour l'année 2018 (délibération du 02/07/2018). Pour rappel, un cycle de travail annualisé est appliqué pour les agents des écoles et le gardien de la Plaine des Sports.
- Heures supplémentaires et complémentaires rémunérées en 2019 : 3337 heures (45 235 €)
En 2018 : 2686 heures (37 494 €)
- Nombre de journées d'absence pour accident du travail (AT), maladie professionnelle (MP), maladie ordinaire, longue maladie :

Année :	2016	2017	2018	2019
Accident du travail	143	546	805	442
Maladie professionnelle	0	122	239	670
Maladie ordinaire	2137	1889	2311	2745
Longue maladie	751	206	0	0
Total jours d'absence :	3031	2763	3355	3857

Soit un taux d'absentéisme de 7,5 % en 2019 (6 % en 2018). Moyenne nationale FPT : 9,2 %

Coût des contrats de remplacement en 2019 : 116 991 €

Retenue des jours de carence sur l'année 2019 : 143 jours, soit environ 9 000 €.
(En 2018 : 118 jours de carence, soit 7 000 €)

Le salaire net moyen mensuel s'élève à 1 525,97 € au mois de décembre 2019 (hors services civiques et remplacements ponctuels à temps non complet).

Avantage en nature recensé : logement du gardien de la Plaine des Sports (accordé pour nécessité absolue de service).

Les dépenses de personnel

Chapitre 012	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Rémunérations fonctionnaires et cotis. salariales	1 955 331 €	2 021 178 €	2 192 168 €	2 297 042 €	2 339 982 €	2 441 637 €
Rémunérations contractuels et cotis. salariales	530 843 €	511 811 €	402 055 €	468 797 €	415 610 €	435 834 €
Régimes indemnitaire	419 271 €	428 186 €	438 734 €	434 475 €	475 488 €	507 775 €
Cotisations patronales et conventions d'apprentissage	1 246 320 €	1 265 684 €	1 288 263 €	1 343 274 €	1 326 916 €	1 371 172 €
Assurance du personnel	73 263 €	88 416 €	88 375 €	72 247 €	68 201 €	74 020 €
Médecine du travail	5 194 €	6 623 €	8 818 €	10 269 €	8 712 €	9 784 €
Total :	4 230 223 €	4 321 898 €	4 418 413 €	4 626 104 €	4 634 909 €	4 840 222 €

Evolution : +8,31% +2,17% +2,23% +4,70% +0,19% +4,43%

L'évolution 2018-2019 est ramenée à **+3,9 %** si on considère les remboursements sur charges de personnel par notre assurance statutaire, pour les agents en accident du travail et maladie professionnelle (article 6419 en recettes de fonctionnement).

Evolution moyenne annuelle sur la période 2014-2019 : **+ 2,7 %**

Les frais de personnel représentent la 1^{ère} composante des dépenses (moyenne de la strate : 59 %)

Plus une ville est grande, plus ses dépenses par habitant sont élevées, notamment les frais de personnel, du fait des charges dites de centralité : les communes « centres » mettent en œuvre des services et des équipements qui sont utilisés non seulement par leur population résidente mais aussi par celles des communes avoisinantes, malgré la montée en puissance de l'intercommunalité.

Ce constat national s'applique à la Commune de Saint-André-de-Cubzac qui, par ailleurs, limite l'intervention de prestataires privés en privilégiant la réalisation en régie directe, dans la limite des qualifications requises. Par ex : des cuisinières assurent la préparation des repas scolaires.

Evolution prévisionnelle sur l'année 2020 : + 4%

Une large proportion des dépenses de personnel s'avère incompressible pour répondre aux nécessités de service au public. S'ajoutent les hausses régulières des cotisations patronales et salariales (en particulier la CNRACL), les reclassements indiciaires opérés au titre de la réforme PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations), le glissement vieillesse technicité (GVT) qui impacte les rémunérations, les remplacements de fonctionnaires absents sur de longues périodes, principalement dans les écoles.

Aussi, il conviendra d'intégrer à l'évaluation de la masse salariale 2020 les éléments suivants :

- La mise en place de la participation aux frais de complémentaire santé et prévoyance (environ 20 000 €).
- La mobilisation d'agents pour l'organisation des élections municipales (+ 14 000 €)
- La hausse du coût de l'assurance statutaire (+19 000 €)
- Les contributions et indemnités de compensation à la charge de la collectivité : réévaluation de l'indemnité de compensation de la hausse de la CSG, indemnité différentielle du SMIC, reclassements indiciaires pour les catégories A et C (nouvelle étape du PPCR)

Les mouvements de personnels (à noter : 2 départs en retraite en 2020), les nominations d'agents contractuels (qui impliquent des reclassements indiciaires) et le taux d'absentéisme auront également un impact sur la masse salariale, mais difficile à anticiper à ce moment de l'année.

Certaines dépenses de personnel ne seront pas contractées des recettes correspondantes :

- Les agents mis à disposition du service commun IADS continuent à être rémunérés par la Commune et la Communauté de Communes remboursera les rémunérations au prorata du temps de mise à disposition.
- Le contrat d'apprentissage 2019-2020 (20 000 €) au service culture-vie associative est financé par l'IDDAC à hauteur de 7800 €.
- Les participations de l'Etat aux trois contrats d'accompagnement à l'emploi.

Récapitulatif des projections d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement 2020

Chapitre 011 - charges à caractère général	+ 2 %
Chapitre 012 - charges de personnel	+ 4 %
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante (contributions, subventions,...)	+ 12,5 %
Chapitre 66 - charges financières (intérêts de la dette)	- 9 %
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	=
Total des dépenses réelles de fonctionnement	+ 4 %

Evolution rapportée en valeur/habitant : + 1,5 %

Evolution moyenne annuelle en valeur/habitant constatée sur la période 2014-2019 : - 0,5 %

1-2 / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Cf. Annexe 2

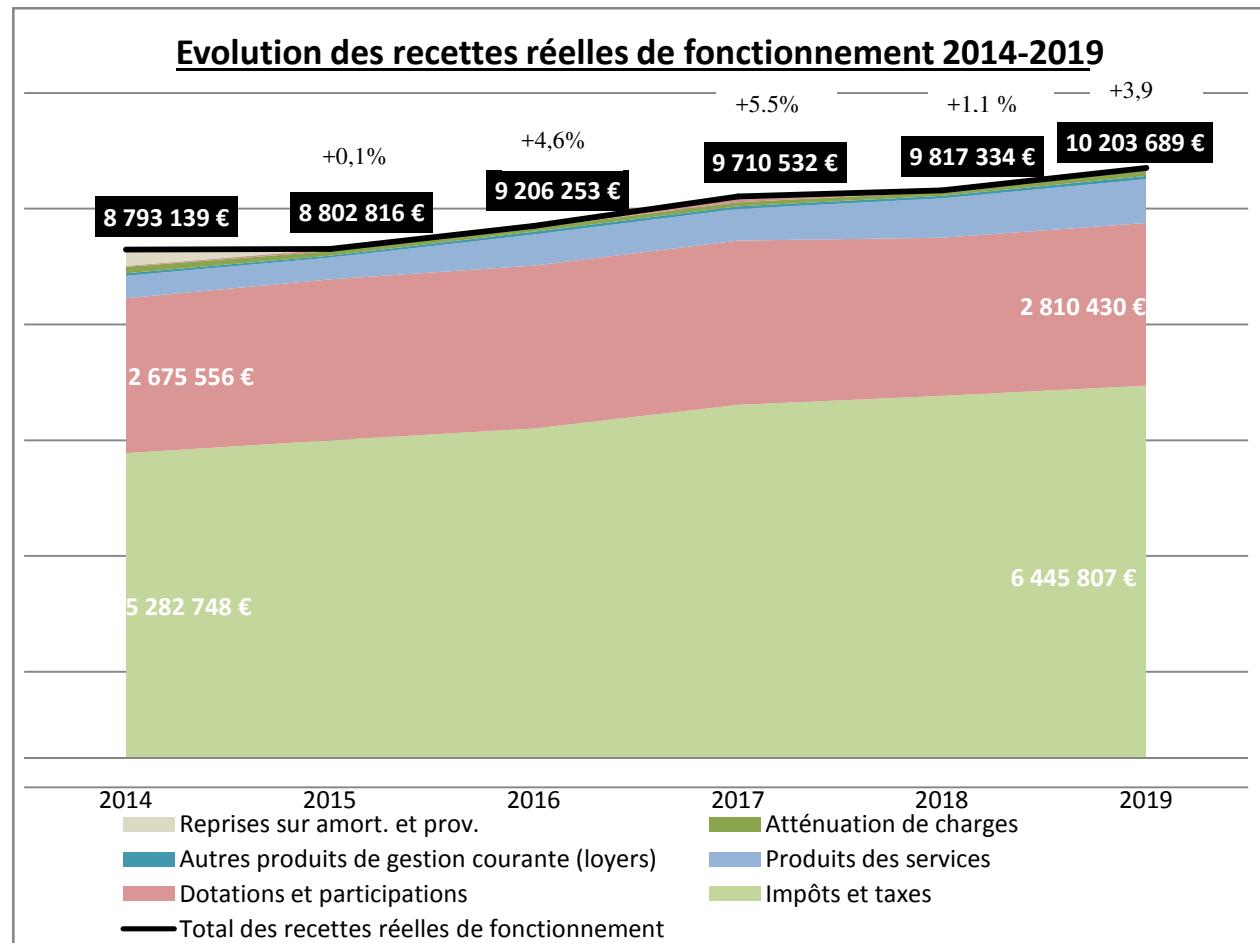
Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le

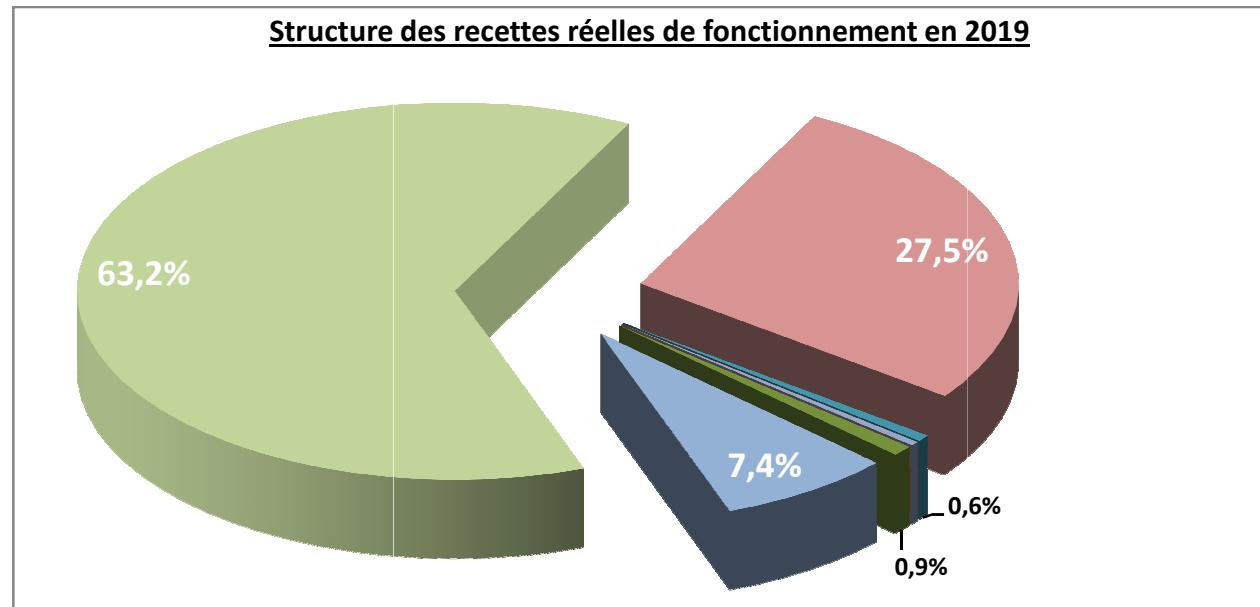
SLOV

ID : 033-213303662-20200226-D_2020_20-DE



Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total recettes réelles en valeur/habitant	871 €	849 €	859 €	912 €	892 €	900 €*
Population légale au 1er janvier :	10092	10374	10720	10645	11000	11339

*moy. strate : 1275



1-2-1 / L'évolution des principales recettes réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le

SLOV

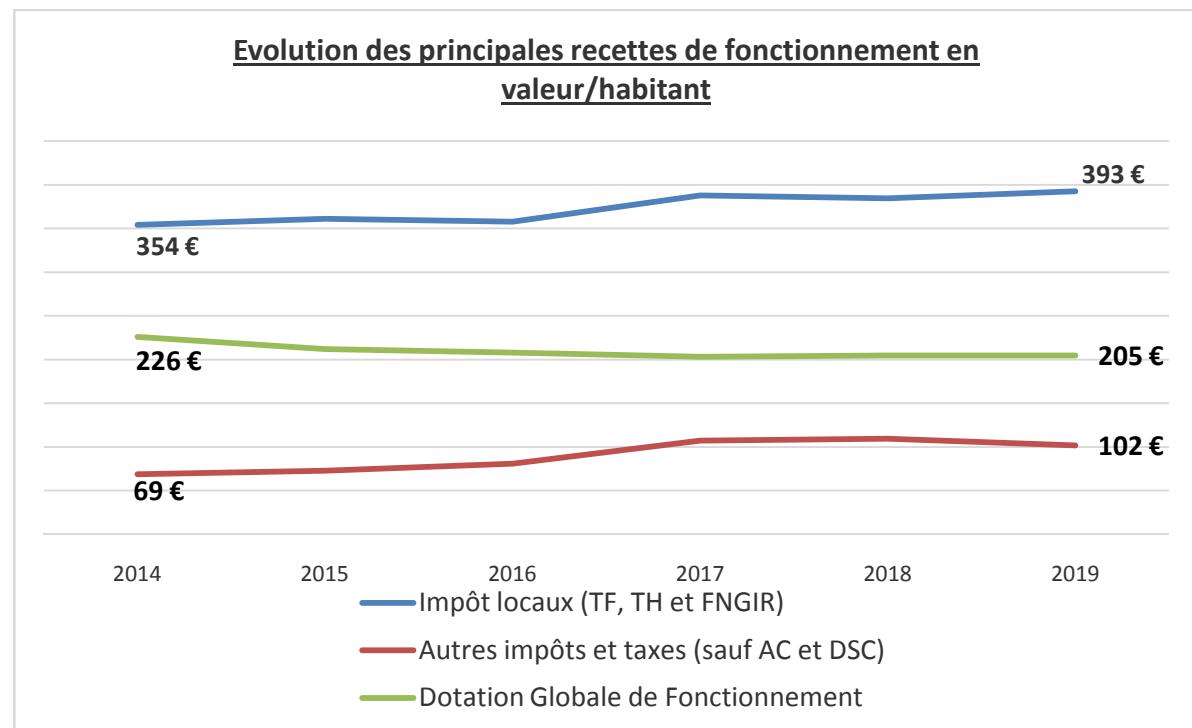
ID : 033-213303662-20200226-D_2020_20-DE

Evolution annuelle moyenne des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2014-2019 : + 3%

En valeur, cette augmentation représente 1 410 550 € (+ 16,04 %)

Si on rapporte cette évolution en valeur/habitant, la progression n'est que de + 0,6 %/an.

Principales recettes de fonctionnement	Valeur 2019/hab	Moy. strate	Ratio structure 2019 (% produits)	Moy. strate
Impôt locaux (TF, TH et FNGIR)	393 €	554 €	43,78%	43,03%
Autres impôts et taxes (sauf AC et DSC)	102 €	112 €	11,36%	8,66%
Dotation Globale de Fonctionnement	205 €	178 €	22,84%	13,79%



Evolution de la DGF sur la période 2014-2019 :

Années :	Contribution au Redressement des Finances Publiques					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	1 307 089 €	1 183 480 €	1 057 595 €	968 476 €	1 003 198 €	1 038 926 €
DSR	175 173 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
DSU	482 959 €	637 363 €	788 524 €	824 138 €	846 331 €	864 932 €
DNP	315 174 €	378 209 €	383 866 €	370 487 €	400 087 €	417 785 €
TOTAL DGF	2 280 395 €	2 199 052 €	2 229 985 €	2 163 101 €	2 249 616 €	2 321 643 €
<i>Evolution</i>		-3,57%	1,41%	-3,00%	4,00%	3,20%
Pop INSEE au 1er janvier	10 092	10 374	10 720	10 645	11 000	11 339
DGF / Nb hab.	226 €	212 €	208 €	203 €	205 €	205 €

Les ressources en constante progression sur la période 2014-2019 :

- ✓ **Les ressources fiscales** : +4,1%/an

La dynamique des bases de fiscalité directe locale est la principale raison de cette progression, malgré le recul de l'attribution de compensation (transfert de la gestion de la piscine à la Communauté de Communes, pacte financier et fiscal intercommunal) : - 101 226 €

- ✓ **Les taxes indirectes locales** :

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (environ 125 000 €/an depuis 2017)

La Taxe sur la consommation finale d'électricité (271 880 €) et la Taxe additionnelle sur les droits de mutation (519 367 €) se maintiennent à un niveau élevé en 2019.

En cumulé, ces 2 taxes représentent une progression de recette de 256 000 € entre 2014 et 2019.

- ✓ **Les produits du domaine et des services publics locaux** :

Même si ces produits ne représentent que 8 % des recettes réelles de fonctionnement en 2019, ils sont en nette progression depuis 2014 : + 13,7 %.

D'autres ressources s'érodent dans le temps : on note par exemple une diminution de 240 911 € du produit d'ensemble des allocations compensatrices et dotations de compensation entre 2015 et 2019, soit - 16,92 %.

Pour l'année 2020 :

L'adhésion de la Commune au 1er janvier au service commun d'instruction des demandes d'urbanisme géré par le Grand Cubzaguais Communauté de Communes constitue une dépense mais procure également une recette de fonctionnement liée au remboursement de rémunération du personnel et locaux mis à disposition (environ 69 000 €).

Cette adhésion marque aussi la fin de l'instruction ADS par le service communal d'urbanisme pour le compte des autres communes. Ce service représentait une recette de 33 835 € en 2019.

D'autres recettes importantes seront également réduites :

- La participation pour les transports scolaires (54 000 € en 2019) du fait du nouveau règlement de financement régional depuis la rentrée 2019.
- La prestation de la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse dont le solde 2018 perçu en 2019 représentait 40 600 €.

1-2-2 / Point sur la fiscalité directe locale

Evolution annuelle moyenne du produit des 3 taxes directes locales sur la période 2014-2019 : **+ 4,5 %/an**

Le tableau ci-dessous permet d'obtenir une projection du produit 2020, à taux constant et compte tenu de l'évolution moyenne des bases sur la période 2014-2019 réduite à + 4 % pour la TH, + 4,1 % pour la TF et + 1% pour la TFNB.

La progression du produit des 3 impôts directs locaux est ainsi évaluée à + 4,06 % (+175 929 €).

Comme indiqué en introduction, l'année 2020 est la dernière année de perception de la TH sous forme de dégrèvement. L'Etat compense le dégrèvement de TH sur l'élargissement des bases, avec pour référence le taux de 2017. La valeur locative retenue pour l'établissement des bases de TH sur la résidence principale est revalorisée de 0,9 %.

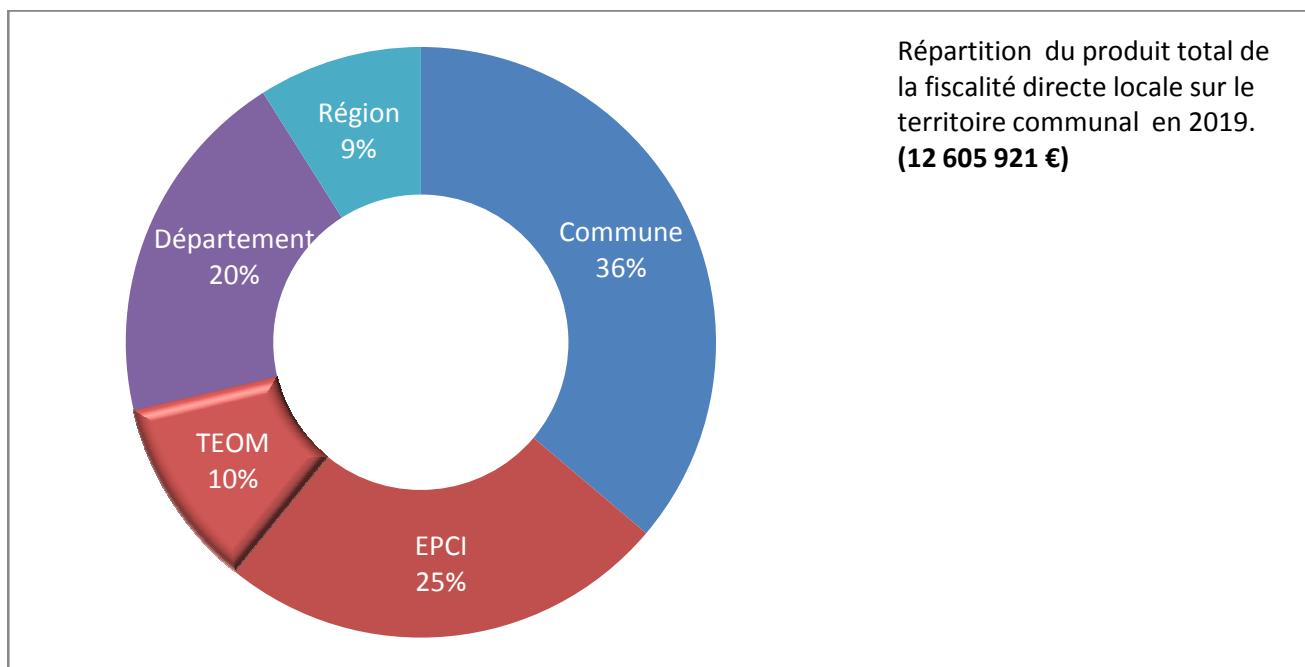
Fiscalité directe locale	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Projection 2020	moy bases	Project°
Bases nettes (en €)									
Taxe Habitation	11 111 405	11 827 830	12 032 520	12 424 969	12 882 193	13 772 531	14 323 432	4,39%	4,00%
Taxe Foncier Bâti	8 918 627	9 264 446	9 488 691	10 254 275	10 781 524	11 208 891	11 668 456	4,68%	4,10%
Taxe Foncier Non Bâti	128 495	136 457	150 382	144 317	143 505	142 849	144 277	2,14%	1,00%

Taux								Moy. strate
TH	11,65%	11,65%	11,65%	11,65%	11,65%	11,65%	11,65%	16,68%
TFB	23,64%	23,64%	23,64%	23,64%	23,64%	23,64%	23,64%	22,76 %
TFNB	59,29%	59,29%	59,29%	59,29%	59,29%	59,29%	59,29%	52,18 %

Produit (en €)							
TH	1 294 479	1 377 942	1 401 789	1 447 509	1 500 775	1 604 500	1 668 680
En €/hab.	128	133	131	136	136	142	144
TFB	2 108 363	2 190 115	2 243 127	2 424 075	2 543 928	2 647 521	2 758 423
En €/hab.	209	211	209	228	231	233	237
TFNB	76 185	80 905	89 161	85 566	85 084	84 695	85 542
En €/hab.	8	8	8	8	8	7	7

TOTAL produits 3 taxes (en €)	3 479 027	3 648 963	3 734 077	3 957 149	4 129 788	4 336 716	4 512 645
Evolution du produit en %		4,88%	2,33%	5,97%	4,36%	5,01%	4,06%
Rôle sup.	10 500 €	9 513 €	15 491 €	87 933 €	15 877 €	30 687 €	10 000 €
AC + DSC	1 012 831 €	1 005 020 €	1 005 220 €	928 934 €	839 856 €	839 856 €	839 856 €
Total fiscalité + FPU (en €)	4 502 358	4 663 496	4 754 788	4 974 016	4 985 521	5 207 259	5 362 501
Pop. INSEE au 1er janv.	10092	10374	10720	10645	11000	11339	11627
Tot/habitant :	446 €	450 €	444 €	467 €	453 €	459 €	461 €

Considérant l'ensemble des éléments qui précédent, les recettes réelles de fonctionnement en 2020 devraient progresser au minimum de 1 % par rapport à 2019 soit une augmentation d'environ 100 000 €.

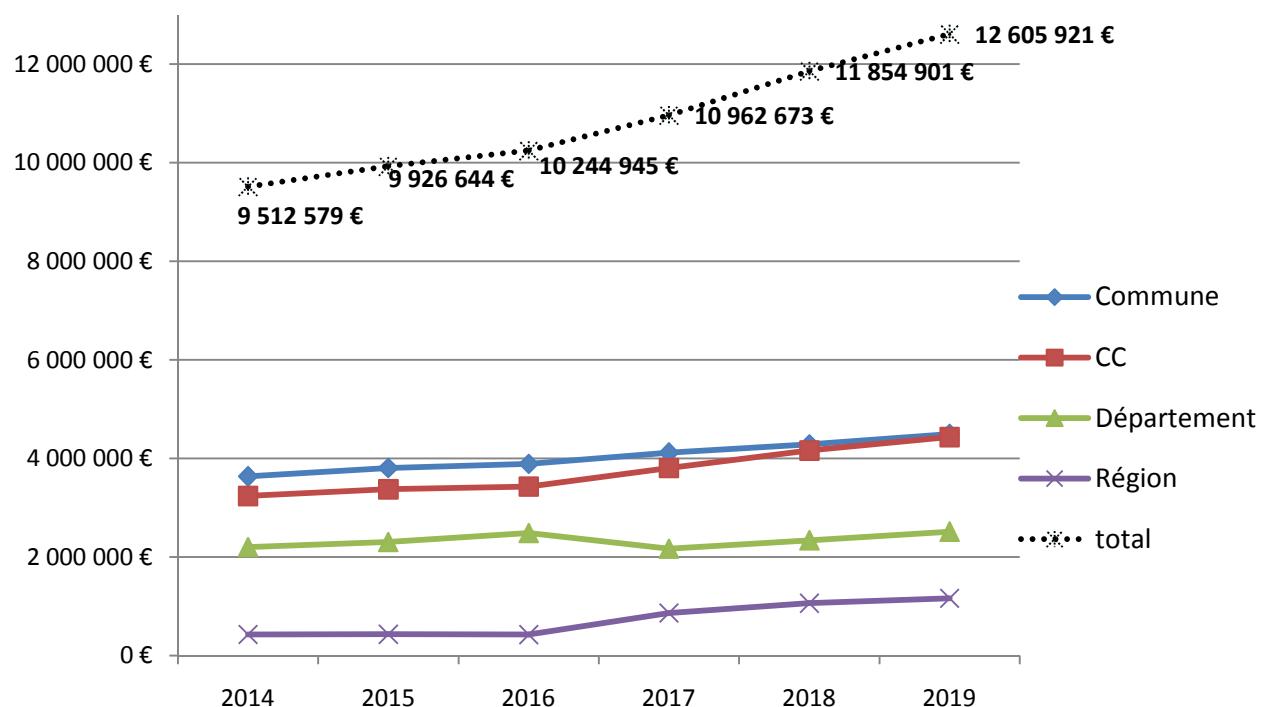
Répartition de la fiscalité directe locale (FDL) sur le territoire communal

Fiscalité directe locale	Commune		EPCI		Département		Région	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Taxe d'Habitation	1 500 776 €	1 604 500 €	924 727 €	1 011 144 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Taxe Foncier Bâti	2 543 928 €	2 647 521 €	54 946 €	58 293 €	1 826 323 €	1 948 642 €	0 €	0 €
Taxe Foncier Non Bâti	85 084 €	84 695 €	3 372 €	3 428 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Taxes addit. Foncier Bâti	0 €	0 €	19 786 €	19 284 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Cotis. Foncière Entreprises	0 €	0 €	1 033 065 €	1 036 835 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dotation Compens. Réforme Taxe Prof.	43 861 €	38 001 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Garantie Individuelle de Ressources	83 327 €	83 391 €	-83 774 €	-83 774 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Cotis. VA entreprises	0 €	0 €	563 410 €	618 331 €	499 659 €	547 814 €	1 064 877 €	1 165 548 €
Indemnité Forfaitaire Ent. Réseaux	0 €	0 €	49 565 €	54 963 €	11 586 €	16 767 €	0 €	0 €
Taxe Enlèvement Ordures Ménagères	0 €	0 €	1 240 016 €	1 299 628 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Taxes sur les Surfaces Commerciales	0 €	0 €	357 257 €	335 207 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Taxes sur les Pylônes élect.	33 110 €	33 950 €	0 €	81 753 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	4 290 086 €	4 492 058 €	4 162 370 €	4 435 092 €	2 337 568 €	2 513 223 €	1 064 877 €	1 165 548 €

(+4,71%)

(+6,55%)

A noter : la progression encore soutenue du produit intercommunal de fiscalité directe locale (+ 6,55 %) en raison de l'augmentation de 2 % des taux TH et TF, la progression de la CVAE ainsi que la mise en place de la taxe GEMAPI (81 753 €).

Evolution du produit FDL sur le territoire communal 2014-2019**1-3/ AUTOFINANCEMENT / EPARGNE ISSUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les données indiquées dans cette partie relative à l'autofinancement ont été « retraitées » de manière à :

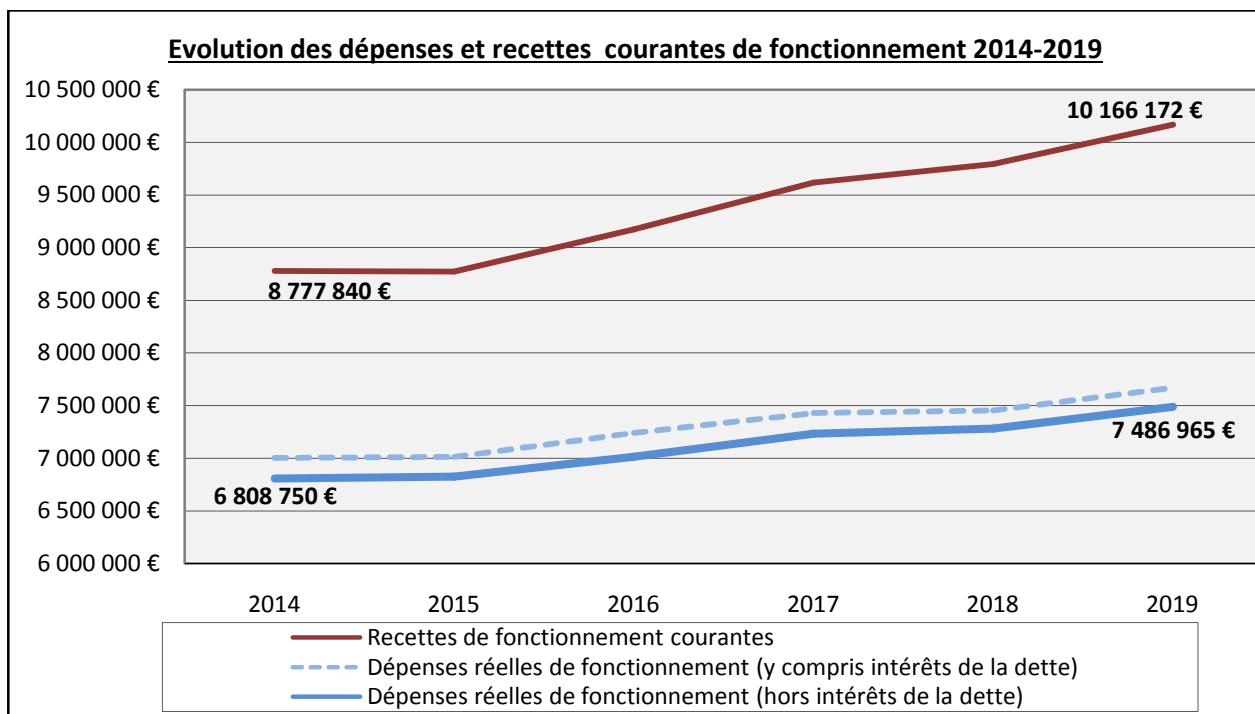
- Neutraliser les charges et ressources exceptionnelles ;
- Neutraliser les dépenses et recettes d'ordre (écritures comptables non « réelles ») ;
- Déplacer les recettes de cession sur les recettes d'investissement ;
- Déplacer les dépenses de travaux en régie en dépenses d'investissement.

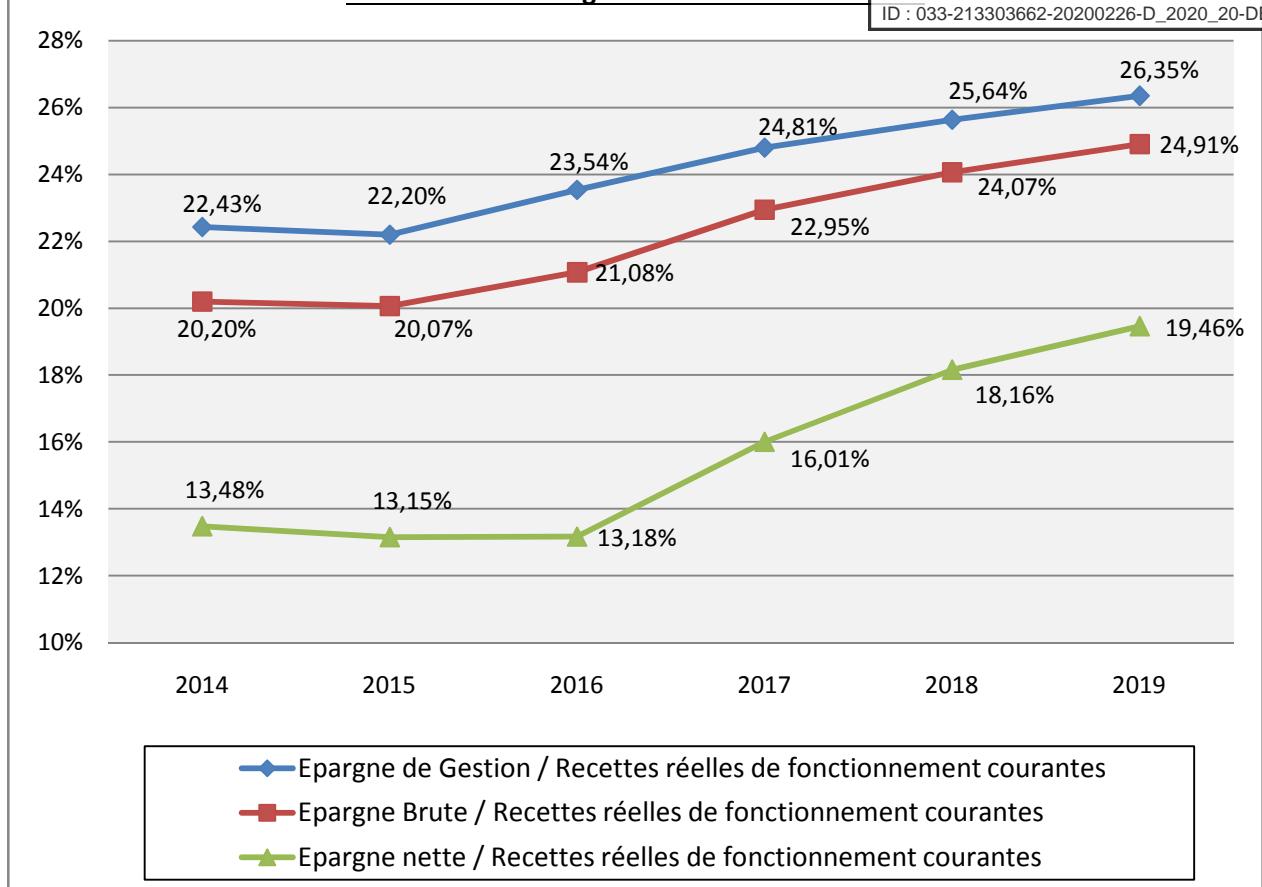
DEFINITIONS

EPARGNE DE GESTION =	C'est l'excédent réel de fonctionnement, avant frais financiers (intérêts de la dette). Il s'agit d'un solde naturel, sans prise en compte de l'endettement de la collectivité.
EPARGNE BRUTE =	Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette
EPARGNE NETTE =	Epargne brute moins annuité en capital des emprunts. Elle permet d'autofinancer les projets d'investissement.

CHAINE DE L'EPARGNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	8 793 139 €	8 802 816 €	9 206 253 €	9 710 532 €	9 817 334 €	10 203 689 €
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	7 004 518 €	7 012 124 €	7 240 211 €	7 430 239 €	7 453 209 €	7 668 509 €
Recettes de fonctionnement courantes	8 777 840 €	8 772 525 €	9 173 192 €	9 618 559 €	9 794 461 €	10 166 172 €
- Dépenses de fonctionnement courantes (hors intérêt dette)	6 808 750 €	6 824 782 €	7 013 595 €	7 232 144 €	7 283 134 €	7 486 965 €
= Epargne de gestion	1 969 090 €	1 947 743 €	2 159 597 €	2 386 415 €	2 511 327 €	2 679 207 €
- Intérêts dette	-195 767 €	-187 342 €	-225 968 €	-178 606 €	-153 822 €	-146 527 €
= Epargne Brute	1 773 323 €	1 760 401 €	1 933 629 €	2 207 809 €	2 357 505 €	2 532 680 €
- Remboursement du capital	-590 442 €	-606 761 €	-724 859 €	-668 161 €	-579 035 €	-554 359 €
= Epargne Nette	1 182 881 €	1 153 640 €	1 208 770 €	1 539 648 €	1 778 470 €	1 978 321 €

Evolut° épargne nette 15,28% -2,47% 4,78% 27,37% 15,51% 11,24%



Evolution de la marge de manœuvre 2014-2019

Excédent brut de fonctionnement : 26,35 %. Moyenne de la strate : 16,31 %

Capacité d'autofinancement (CAF) : 24,91 %. Moyenne de la strate : 14,66 %

CAF nette du remboursement du capital des emprunts : 19,46 %. Moyenne de la strate : 7,90 %

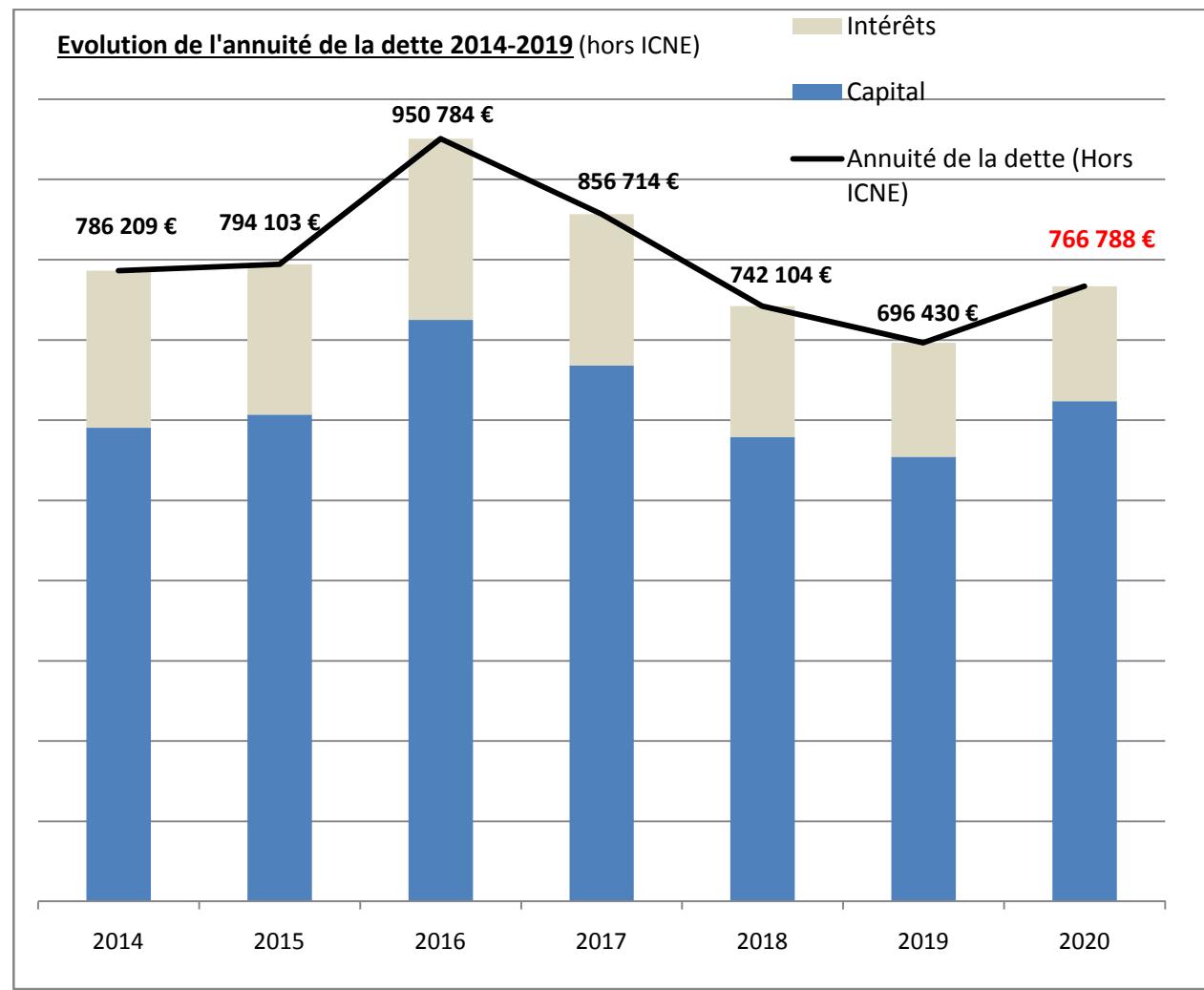
Commentaires :

Ces différents ratios très positifs sont le résultat d'une dynamique favorable en terme d'évolution annuelle moyenne des ressources courantes sur la période 2014-2019 (+ 3,6 %), comparé à l'évolution annuelle moyenne des dépenses courantes (+ 2,1 %), et par conséquent de l'épargne mobilisable pour le financement des projets d'investissement et le remboursement du capital de la dette.

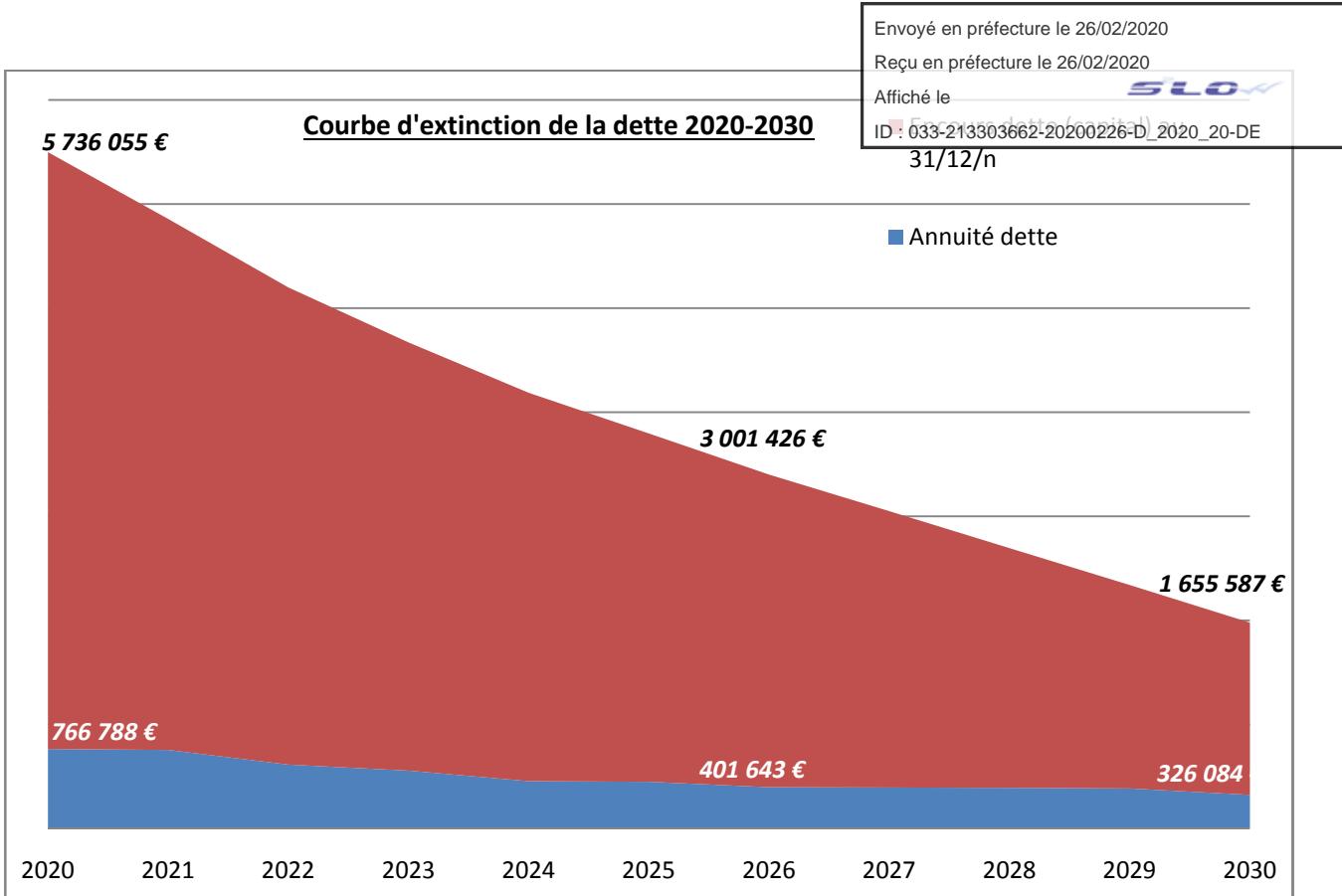
Concernant l'exercice 2020, malgré la première année d'amortissement du nouvel emprunt souscrit en 2019, et si le niveau de l'épargne de gestion peut se maintenir au-delà de 2,4 millions €, la CAF (ou épargne nette) devrait dépasser les 1,6 millions €, soit environ le niveau de l'année 2017.

TITRE 2 - ETAT D'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE**2-1 / L'ANNUITE ET L'ENCOURS DE LA DETTE**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Annuité de la dette (Hors ICNE)	786 209 €	794 103 €	950 784 €	856 714 €	742 104 €	696 430 €	766 788 €
Capital	590 442 €	606 761 €	724 859 €	668 161 €	579 035 €	554 359 €	623 711 €
Intérêts	195 767 €	187 342 €	225 925 €	188 553 €	163 069 €	142 071 €	143 077 €
Encours de la dette au 31/12/n	4 993 788 €	6 887 028 €	6 161 322 €	5 493 161 €	4 914 126 €	6 359 766 €	5 736 055 €



A noter : La structure de la dette au 1er janvier 2020 est composée de 14 emprunts dont 1 à taux variable simple auprès de la Caisse Française de Financement Local (Euribor 12 mois) et 2 à taux variables indexés sur le Livret A auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.



2-2 / EVOLUTION DES RATIOS DE DETTE

Annuité de la dette		
Année 2019 :	61 €	/hab.
Année 2020 :	66 €	/hab.

Moy. strate : 112 € /hab.

Encours de la dette		
Encours de la dette au 31/12/2019 :	561 €	/hab.

Moy. strate : 864 € /hab.

Taux de charge de la dette		
----------------------------	--	--

(annuité/ressources de fonctionnement)

Année	RR courantes de Fonct.	Annuité	Taux charge de la dette
2018	9 794 461 €	742 104 €	7,58%
2019	10 166 172 €	696 430 €	6,85%
Projection 2020	10 200 000 €	766 788 €	7,52%

Moy. strate : 8,65 %

Capacité de désendettement

Nombre d'années nécessaires pour amortir l'encours de dette si la commune consacre l'intégralité de son autofinancement brut. Zone d'alerte > 10

(encours de dette / Epargne brute)

Année	Epargne brute	Encours dette	Capacité désendettement (en années)
2017	2 207 809 €	5 493 161 €	2,49
2018	2 357 505 €	4 914 126 €	2,08
2019	2 532 680 €	6 359 766 €	2,51
<i>Projection 2020</i>	<i>2 250 000 €</i>	<i>5 736 055 €</i>	<i>2,55</i>
<i>Moyenne de la strate :</i>			<i>4,7</i>

EMPRUNTS A TERME

Année	Nb d'emprunts à terme	Montant annuité
2017	3	107 792 €
2018	1	39 927 €
2019	2	68 616 €
2020	0	0 €
2021	3	138 511 €
2022	1	58 600 €
2023	3	97 023 €

Commentaires :

Les ratios et indicateurs ci-dessus traduisent un état d'endettement très favorable malgré la souscription d'un emprunt de 2 millions € en 2019.

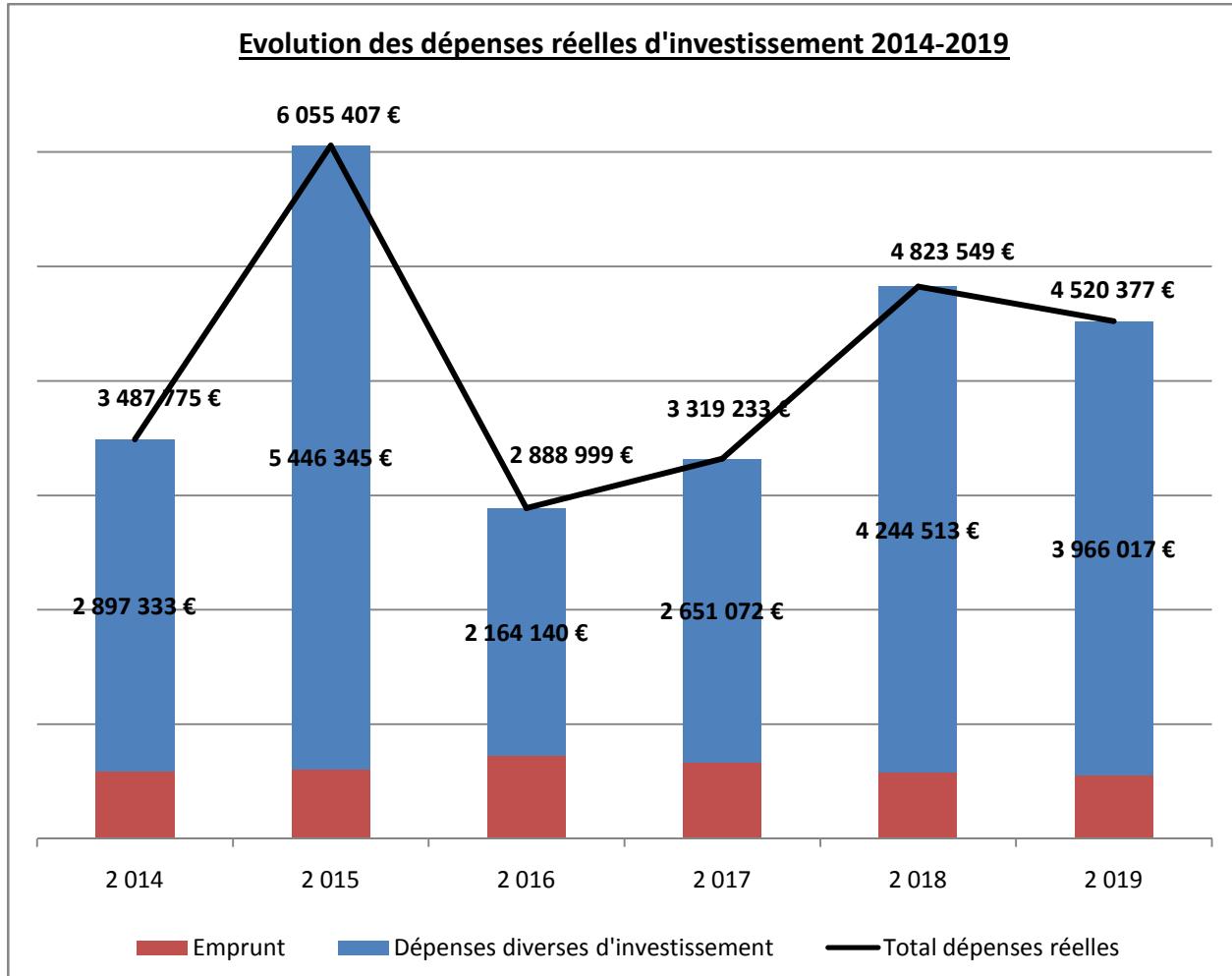
La première année d'amortissement de ce nouvel emprunt est supportée sur l'exercice 2020 (hors ICNE rattachés à l'exercice 2019). Elle représente un montant d'annuité de **145 249 €**.

Rappel des caractéristiques principales : amortissement à échéances constantes, sur une durée de 15 ans et un taux fixe de 1%, auprès de La Banque Postale.

Avec l'arrivée à terme de 2 emprunts en 2019 (annuité de 68 616 €), l'impact de ce nouveau prêt est donc limité sur le niveau de l'annuité 2020 : **766 788 €**.

La possibilité de répondre à un besoin de financement des investissements par un nouvel emprunt est donc ouverte dès 2020, ou à partir de 2021, en fonction de l'avancement des opérations qui seront engagées dans l'année en cours.

D'autant que 3 échéances d'emprunt arriveront à terme en 2021 (138 511 €).

TITRE 3 - SECTION D'INVESTISSEMENT**3-1 / LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT*****Cf. Annexe 3*****Principales opérations réalisées en 2019 :**

- ✓ La construction de la passerelle de liaison Bois Milon - centre ville : 708 479,11 € (867 890,63 € en RAR)
- ✓ L'enfouissement des réseaux électriques rue Dantagnan : 103 482 € (259 315,36 € en RAR).
- ✓ Les acquisitions foncières : 375 169,52 € (489 060 € en RAR).
- ✓ L'extension de l'école R. Chappel : 688 746,04 €.
- ✓ Les travaux de rénovation des écoles communales : 132 689,12 €, dont 71 718,14 € pour l'école Cabanes (réfection de toiture, pose de stores et films occultants).
- ✓ Les travaux de voirie : 838 830,07 € dont la réfection de la route de Plagne, la refection et l'aménagement du chemin du gymnase, la réfection du chemin du Plantier l'aménagement du chemin de la Prévoté et du chemin du Rivet, la réfection de la rue et du parking Jules Vallès, la réfection du chemin de la Rousse.
- ✓ Le réaménagement du logement de la rue Dalzac : 93 405,94 €
- ✓ L'extension du système de vidéo protection : 44 219,82 €

Taux d'exécution 2019 des dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

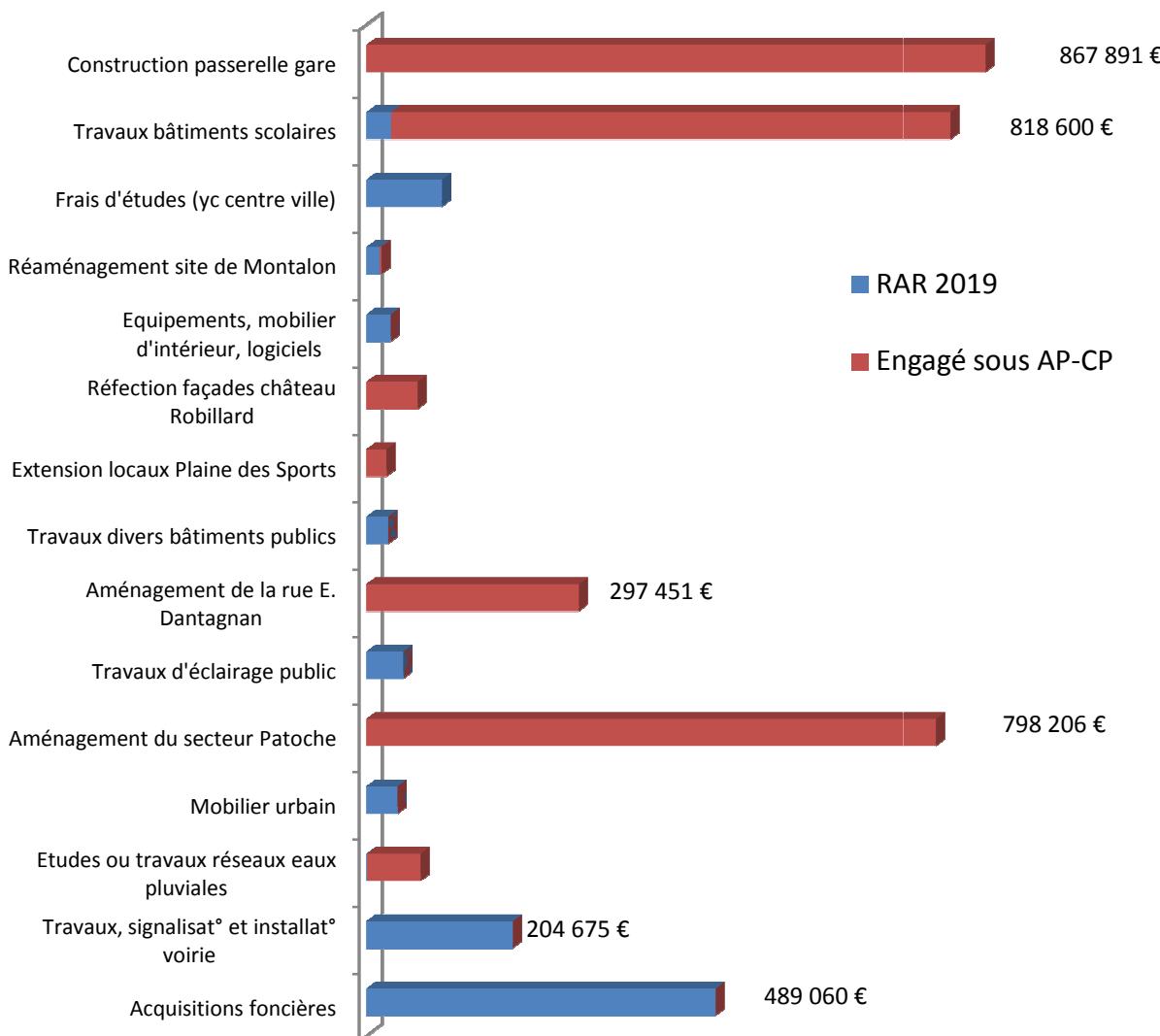
Affiché le

SLOV

ID : 033-213303662-20200226-D_2020_20-DE

	Budget 2019	Réalisé 2019	Taux réalisation
TOTAL dépenses réelles d'investissement	8 130 580 €	4 520 377 €	56%
Capital dette	554 360 €	554 359 €	100%
Remboursement de taxe d'aménagement	120 000 €	115 770 €	96%
Crédits de paiement sous AP-CP	3 801 000 €	1 531 118 €	40%
Dépenses de travaux et équipements hors AP-CP	3 655 220 €	2 319 129 €	63%
Y compris dépenses engagées non mandatées (RAR 2019)		1 012 715 €	91%

Engagements d'investissements en cours au 31/12/2019 : 3 935 842 euros



Restes à réaliser 2019 : 1 012 715 €

Engagements sous AP-CP : 2 923 127 €

Total des engagements au 31/12/2019 : 3 935 842 €

Les autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) :

Code Général des Collectivités Territoriales : L2311-3 et R2311-9.

Depuis l'adoption du budget primitif 2018, la technique comptable des AP/CP est utilisée pour les dépenses d'investissement.

Pour rappel :

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées au cours d'un exercice budgétaire, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP.

Il n'est pas nécessaire d'attendre le vote du budget pour engager et réaliser des dépenses prévues dans le cadre d'une AP/CP qui a été adoptée.

Cette technique permet de ne pas faire supporter au budget d'un exercice donné l'intégralité d'une dépense pluriannuelle et de ne pas inscrire l'intégralité des recettes correspondantes. Seules les dépenses à payer au cours de l'exercice donné sont retracées au budget et l'équilibre de chaque section s'apprécie au regard des seuls crédits de paiement.

L'annexe 4 détaille l'état de réalisation des AP/CP affectés à des opérations en cours.

Les engagements financiers pris dans le cadre des AP/CP seront à considérer pour la prévision budgétaire 2020 et 2021.

Concernant le seul exercice 2020, le prévisionnel de crédits de paiement s'élève à 4,4 millions d'€.

Au-delà de ces opérations qui ont débuté (au moins pour la maîtrise d'œuvre), il n'est pas opportun de développer dans ce document un nouveau programme d'investissement à l'approche des élections municipales.

3-2 / LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

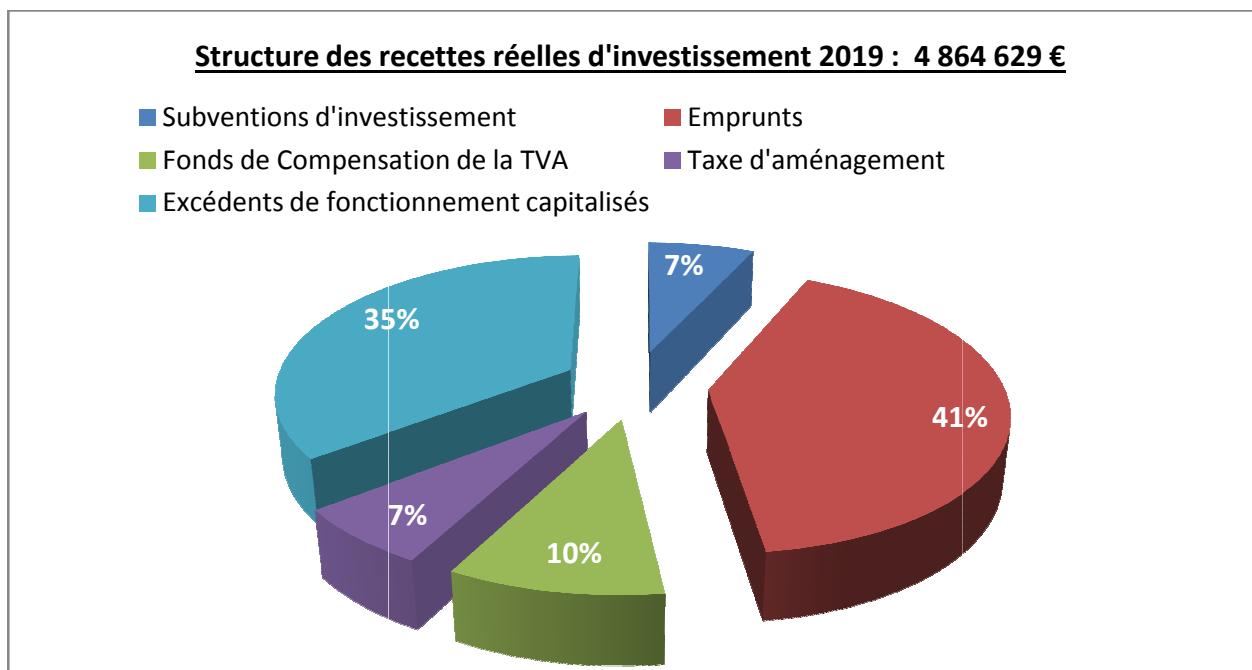
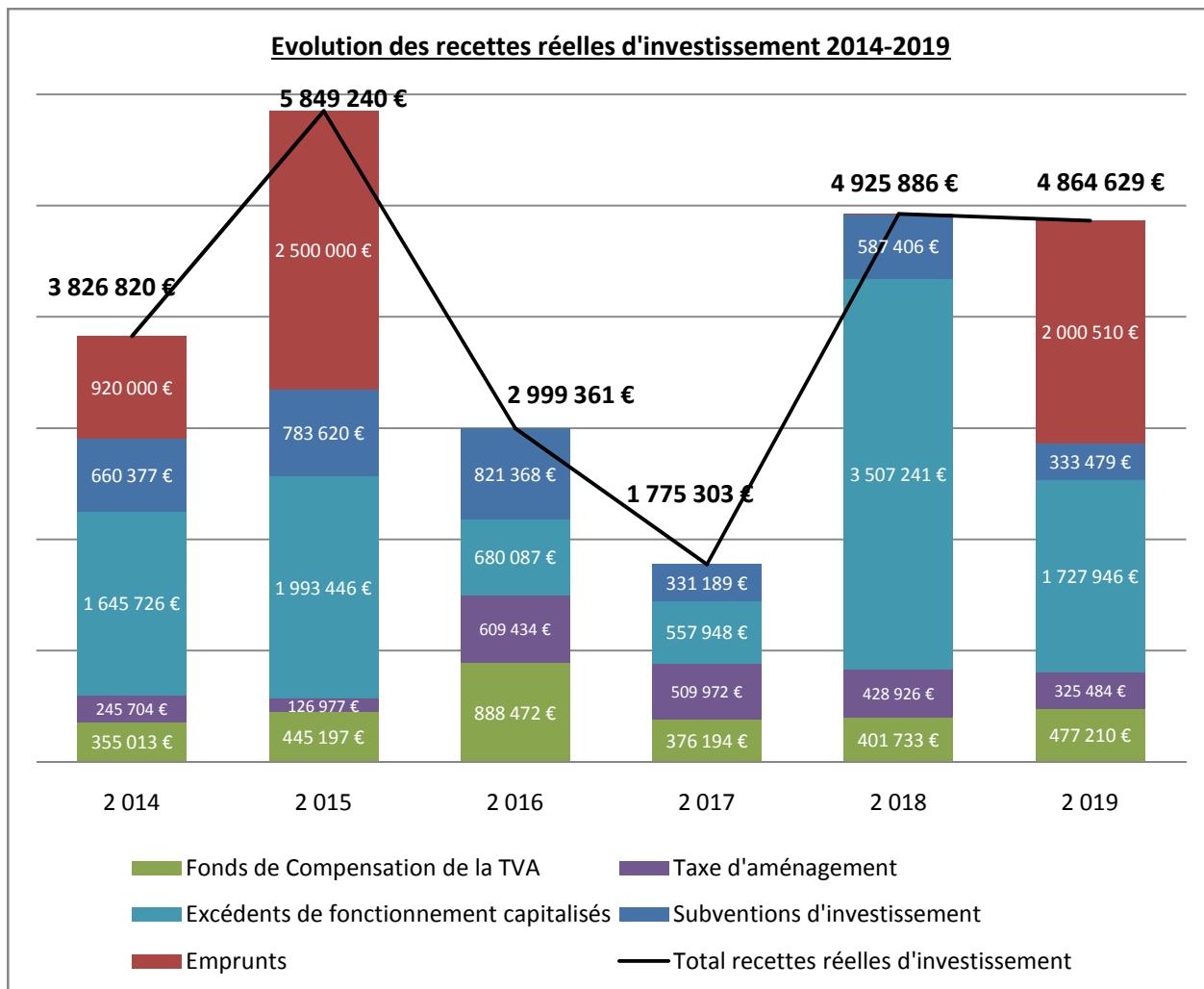
Reçu en préfecture le 26/02/2020

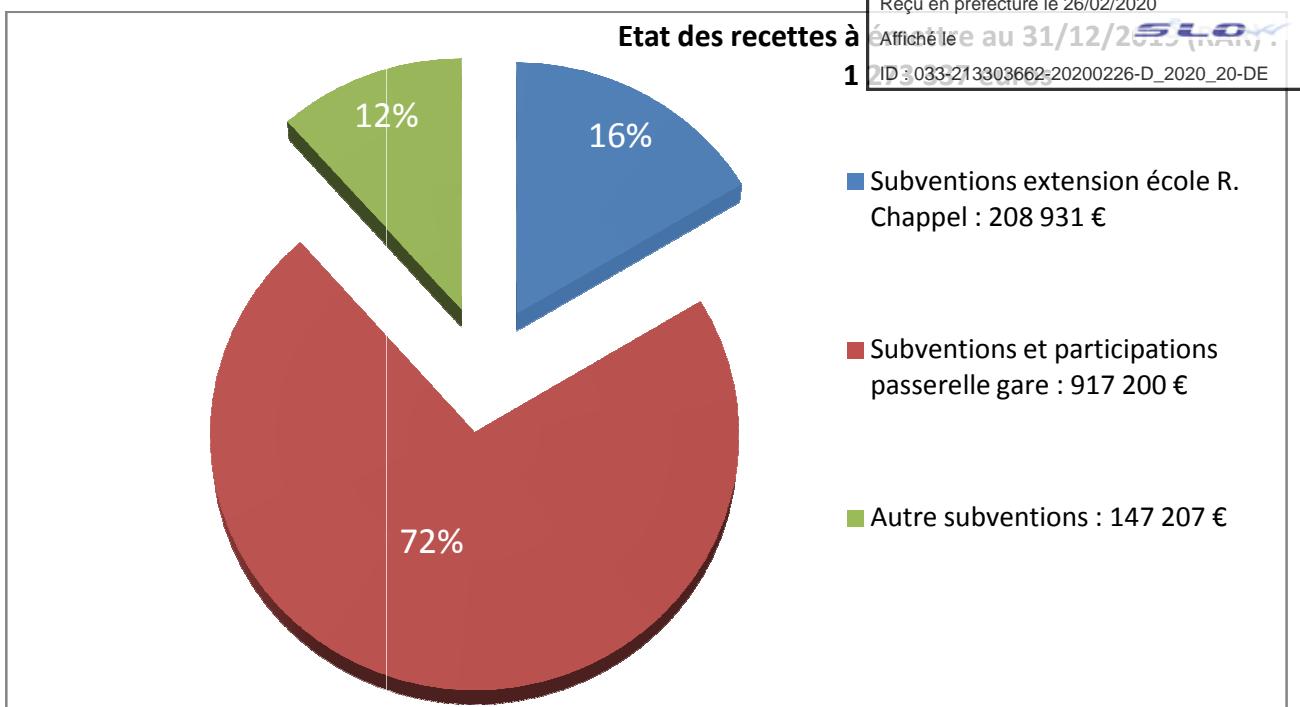
Affiché le

SLOV

ID : 033-213303662-20200226-D_2020_20-DE

Cf. Annexe 5





Les principales ressources d'investissement attendues en 2020 :

Hormis les subventions reprises en RAR 2019 (ci-dessus), le budget 2020 pourra notamment indiquer les subventions suivantes :

- ✓ DETR 2019 - travaux d'extension de l'école S. Lacore : 193 025 €
- ✓ Conseil Départemental - travaux de requalification du site de Montalon : 125 000 €
- ✓ Conseil Départemental - piste cyclable du chemin de Patoche : 192 000 €
- ✓ Conseil Départemental - piste cyclable de la rue E. Dantagnan : 65 518 €

Plusieurs dossiers de demande de subvention ont été déposés : au titre de la DETR 2020 (travaux de rénovation des bâtiments scolaires, vidéo-protection), auprès du Conseil Départemental (mise aux normes des cuisines des écoles S. Lacore et B. Cabanes, matériel informatique des écoles) et auprès du SDEEG (éclairage public).

Le FCTVA s'élèvera à 532 979 €

Le montant de taxe d'aménagement sera certainement réduit, comparé aux trois dernières années : environ 300 000 €.

Enfin, en fonction du nouveau programme d'investissement qui sera porté par la municipalité suite aux élections de mars 2020, il sera décidé de recourir ou non à l'emprunt pour compléter le financement de la section d'investissement.

Définition du FDR : Excédent de ressources dont dispose la collectivité dans son haut de bilan après avoir financé l'ensemble de ses investissements.

Si le résultat de l'année ou la variation du FDR est négatif, cela signifie que la collectivité a mobilisé ses réserves pour financer ses investissements.

Si le résultat de l'année ou la variation du FDR est positif, cela signifie que la collectivité a mobilisé plus de ressources que ses besoins. Elle a donc reconstitué son FDR.

CALCUL DU FONDS DE ROULEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne nette	1 182 881 €	1 153 640 €	1 208 770 €	1 539 648 €	1 778 470 €	1 978 321 €
+ Recettes d'invest. hors emprunt	1 276 392 €	1 405 576 €	2 352 334 €	1 309 328 €	1 441 518 €	1 173 689 €
= Total Financement de l'investissement	2 459 274 €	2 559 216 €	3 561 104 €	2 848 976 €	3 219 987 €	3 152 010 €
- Dépenses d'invest. hors dette	2 897 333 €	5 448 646 €	2 164 787 €	2 670 561 €	4 260 767 €	4 001 034 €
= Besoin de financement	-438 059 €	-2 889 430 €	1 396 317 €	178 415 €	-1 040 779 €	-849 024 €
+ EMPRUNT et assimilés	920 000 €	2 500 000 €	0 €	0 €	0 €	2 000 510 €
= Variation FDR	481 941 €	-389 430 €	1 396 317 €	178 415 €	-1 040 779 €	1 151 486 €

FONDS DE ROULEMENT (FDR) au 31/12/n	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	2 055 698 €	1 666 268 €	3 062 585 €	3 241 000 €	2 200 221 €	3 351 707 €

La variation positive du fonds de roulement à hauteur de + 1 151 486 € en 2019 est la conséquence de l'encaissement d'un emprunt de 2 millions € et d'un niveau de décaissement des investissements plutôt faible par rapport au niveau des engagements signés en 2019. Le niveau des restes à réaliser 2019, incluant les opérations individualisées en AP-CP, va donc fortement impacter la trésorerie sur le premier semestre 2020.

Le niveau de mobilisation de la trésorerie dépendra du rythme de réalisation des opérations projetées et du délai de versement des subventions ou participations attendues.

Budget annexe de la halte nautique

ID : 033-213303662-20200226-D_2020_20-DE

Par délibération en date du 2 juillet 2018, le conseil municipal a décidé de la création de la régie de la halte nautique de Saint-André-de-Cubzac, Service Public Industriel et Commercial (SPIC) doté de la seule autonomie financière, ce qui implique l'établissement d'un budget annexe au budget principal sous l'instruction M4.

A l'occasion de la création de ce service, le conseil municipal a également décidé du transfert comptable de la halte sur le budget annexe, à hauteur de 217 902 € TTC, et d'une subvention de départ de 5 000 €.

Les opérations comptabilisées sur cette régie sont assujetties à la TVA.

Le budget annexe est présenté en conseil municipal après avis du conseil d'exploitation de la halte nautique.

Sur l'exercice 2019, les emplacements et accès à la halte nautique ont représenté un produit total de 8 273,13 € HT (9 927,68 € TTC).

Les investissements réalisés en 2019 : 6 785 € HT. Fabrication de deux boucliers pare-embâcles et installation d'un nouveau système de fermeture du portail d'accès à la halte.

L'exercice 2019 permet de dégager un excédent d'exécution cumulé de **13 174,57 € HT**

Résultat cumulé de la section d'investissement : + 478 €

Résultat cumulé de la section de fonctionnement : + 12 696,57 €

Cet excédent pourra participer au financement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2020.

La dotation d'amortissement à inscrire à partir de l'exercice 2020 s'élève à 7 535 € HT.

A noter : en application du principe d'unité budgétaire, il n'y a pas lieu de dissocier les votes du compte de gestion et du compte administratif du budget principal et budget annexe.

L'équilibre du compte administratif doit s'apprécier en consolidant le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

ANNEXE 1 au DOB 2020

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2014-2019

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le

SLOW

|D : 033-213303662-20200226-D 2020 20-DE

Chap.	Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolut° 2014-2015	Evolut° 2015-2016	Evolut° 2016-2017	Evolut° 2017-2018	Evolut° 2018-2019	Evolut° 2019-2020	ID : 033-213303662-20200226-D_2020_20-DE
														moy. annuelle
011	Charges à caractère général	2 070 495 €	2 030 638 €	2 108 238 €	2 061 102 €	2 015 347 €	1 992 015 €	-1,9%	3,8%	-2,2%	-2,2%	-1,2%	-3,79%	-0,8%
60	Achats (énergies, fournitures, matières premières,...)	940 980 €	966 917 €	991 191 €	978 882 €	932 946 €	1 144 312 €	2,8%	2,5%	-1,2%	-4,7%	22,7%	21,61%	4,0%
61	Services extérieurs (prestations de service, locations, entretien, maintenance,...)	689 463 €	657 379 €	709 631 €	643 125 €	659 553 €	592 636 €	-4,7%	7,9%	-9,4%	2,6%	-10,1%	-14,04%	-3,0%
62	Autres services extérieurs (honoraires, fêtes et cérémonies, publications, transports, affranchiss.,)	426 346 €	391 232 €	391 317 €	422 694 €	404 882 €	234 734 €	-8,2%	0,0%	8,0%	-4,2%	-42,0%	-44,94%	-11,3%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	13 706 €	15 109 €	16 100 €	16 401 €	17 967 €	20 333 €	10,2%	6,6%	1,9%	9,5%	13,2%	48,35%	8,2%
012	Charges de personnel	4 230 223 €	4 321 898 €	4 418 413 €	4 626 104 €	4 634 909 €	4 840 222 €	2,2%	2,2%	4,7%	0,2%	4,4%	9,57%	2,7%
65	Autres charges de gestion courante (contributions, subventions,...)	470 793 €	465 504 €	478 857 €	553 809 €	642 966 €	673 654 €	-1,1%	2,9%	15,7%	16,1%	4,8%	36,57%	7,4%
Dont contrib. SDIS (c/6553)		126 938 €	127 699 €	128 976 €	130 008 €	131 464 €	159 803 €	0,6%	1,0%	0,8%	1,1%	21,6%	3,57%	4,7%
Dont subventions assoc. (c/6574)		135 610 €	134 310 €	139 998 €	206 200 €	235 250 €	243 853 €	-1,0%	4,2%	47,3%	14,1%	3,7%	73,48%	12,5%
Total dépenses de gestion courante		6 771 511 €	6 818 040 €	7 005 509 €	7 241 016 €	7 293 222 €	7 505 891 €	0,7%	2,7%	3,4%	0,7%	2,9%	7,70%	2,1%
66	Charges financières	195 767 €	187 342 €	225 968 €	178 606 €	153 822 €	146 527 €	-4,3%	20,6%	-21,0%	-13,9%	-4,7%	-21,43%	-5,6%
67	Charges exceptionnelles	37 240 €	6 741 €	8 734 €	10 618 €	6 166 €	16 091 €	-81,9%	29,6%	21,6%	-41,9%	161,0%	-83,44%	-15,5%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 004 518 €	7 012 124 €	7 240 211 €	7 430 239 €	7 453 209 €	7 668 509 €	0,1%	3,3%	2,6%	0,3%	2,9%	6,41%	1,8%
Y compris opérations d'ordre :		7 282 268 €	7 286 765 €	7 439 051 €	7 715 504 €	7 768 499 €	8 116 233 €							

Total dépenses réelles en valeur/habitant :	694 €	676 €	675 €	698 €	678 €	676 €	-2,6%	-0,1%	3,3%	-2,9%	-0,2%	-2,56%	-0,5%
<i>Population légale au 1er janvier de l'année :</i>	10092	10374	10720	10645	11000	11339							
Structure (%) de l'ensemble des dépenses réelles													
Chap.	Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	2019						
011 Charges à caractère général	29,6%	29,0%	29,1%	27,7%	27,0%	26,0%							
60 Achats (énergies, fournitures, matières premières,...)	13,4%	13,8%	13,7%	13,2%	12,5%	14,9%							
61 Services extérieurs (prestations de service, locations, entretien, maintenance,...)	9,8%	9,4%	9,8%	8,7%	8,8%	7,7%							
62 Autres services extérieurs (honoraires, fêtes et	6,1%	5,6%	5,4%	5,7%	5,4%	3,1%							
63 Impôts, taxes et versements assimilés	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%							
012 Charges de personnel	60,4%	61,6%	61,0%	62,3%	62,2%	63,1%							
65 Autres charges de gestion courante	6,7%	6,6%	6,6%	7,5%	8,6%	8,8%							
Total dépenses de gestion courante	96,7%	97,2%	96,8%	97,5%	97,9%	97,9%							
66 Charges financières	2,8%	2,7%	3,1%	2,4%	2,1%	1,9%							
67 Charges exceptionnelles	0,5%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%							
Total des dépenses réelles de fonctionnement	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%							

ANNEXE 2 au DOB 2020
EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2014-2019

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le

ID : 033-213303662-20200226-D_2020_20-DE

Chap.	Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolut° 2014-2015	Evolut° 2015-2016	Evolut° 2016-2017	Evolut° 2017-2018	Evolut° 2018-2019	Evolut° 2014-2019	Evolut° moy./an
013	Atténuation de charges	109 422 €	79 710 €	61 423 €	69 667 €	63 452 €	91 364 €	-27,2%	-22,9%	13,4%	-8,9%	44,0%	-16,50%	-3,5%
70	Produits des services	386 410 €	375 921 €	541 776 €	547 052 €	680 580 €	759 929 €	-2,7%	44,1%	1,0%	24,4%	11,7%	96,66%	14,5%
73	Impôts et taxes	5 282 748 €	5 503 407 €	5 706 311 €	6 116 571 €	6 272 219 €	6 445 807 €	4,2%	3,7%	7,2%	2,5%	2,8%	22,02%	4,1%
74	Dotations et participations	2 675 556 €	2 783 592 €	2 813 998 €	2 836 658 €	2 734 017 €	2 810 430 €	4,0%	1,1%	0,8%	-3,6%	2,8%	5,04%	1,0%
75	Autres produits de gestion courante (loyers)	44 092 €	29 579 €	49 671 €	48 598 €	44 181 €	58 629 €	-32,9%	67,9%	-2,2%	-9,1%	32,7%	32,97%	5,9%
Total recettes de gestion courante		8 498 227 €	8 772 209 €	9 173 178 €	9 618 546 €	9 794 448 €	10 166 160 €	3,2%	4,6%	4,9%	1,8%	3,8%	19,63%	3,6%
76	Produits financiers	21 €	15 €	14 €	13 €	12 €	12 €	-26,5%	-8,8%	-7,9%	-3,9%	0,0%	-40,72%	-9,9%
77	Produits exceptionnels	17 525 €	30 591 €	33 061 €	91 973 €	22 873 €	37 517 €	74,6%	8,1%	178,2%	-75,1%	64,0%	114,07%	16,4%
78	Reprises sur amort. et prov.	277 366 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €							
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 793 139 €	8 802 816 €	9 206 253 €	9 710 532 €	9 817 334 €	10 203 689 €	0,1%	4,6%	5,5%	1,1%	3,9%	16,04%	3,0%
Y compris opérations d'ordre :		8 793 139 €	8 802 816 €	9 206 253 €	9 731 426 €	9 834 317 €	10 223 345 €							

Total recettes réelles en valeur/habitant :	871 €	849 €	859 €	912 €	892 €	900 €	-2,6%	1,2%	6,2%	-2,2%	0,8%	3,28%	0,6%
Population légale au 1er janvier :	10092	10374	10720	10645	11000	11339							

Structure (%) de l'ensemble des recettes réelles						
Chap.	Libellé	2014	2015	2016	2017	2018
013	Atténuation de charges	1,2%	0,9%	0,7%	0,7%	0,6%
70	Produits des services	4,4%	4,3%	5,9%	5,6%	6,9%
73	Impôts et taxes	60,1%	62,5%	62,0%	63,0%	63,9%
74	Dotations et participations	30,4%	31,6%	30,6%	29,2%	27,8%
75	Autres produits de gestion courante (loyers)	0,5%	0,3%	0,5%	0,5%	0,5%
Total recettes de gestion courante		96,6%	99,7%	99,6%	99,1%	99,8%
76	Produits financiers	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
77	produits exceptionnels	0,2%	0,3%	0,4%	0,9%	0,2%
78	Reprises sur amortissements et prov.	3,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total des recettes réelles de fonctionnement		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

ANNEXE 3 au DOB 2020 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le

slow

Article	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2014	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	BP 2019 (yc RAR 2019)	REALISE 2019	% réal.
10223 et 26	TLE ou Taxe aménagement (revertement)	0,00 €	2 301,00 €	862,00 €	0,00 €	160 291,00 €	120 000,00 €	115 770,40 €	96,48%
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	2 301,00 €	862,00 €	0,00 €	160 291,00 €	120 000,00 €	115 770,40 €	96,48%
1345	Participat° pr non réalisat° d'aires stat.	31 558,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
13	Subvention d'Investissement	31 558,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
1641	Emprunts en euros	590 441,54 €	592 434,50 €	710 533,29 €	653 835,77 €	579 035,30 €	554 360,00 €	554 359,41 €	100,00%
1678	Autres emprunt en euros		14 326,00 €	14 326,00 €	14 325,00 €	0,00 €		0,00 €	
16	Remboursement d'emprunts	590 441,54 €	606 760,50 €	724 859,29 €	668 160,77 €	579 035,30 €	554 360,00 €	554 359,41 €	100,00%
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	2 227,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	5 183,50 €	86,39%
2031	Frais d'études	9 540,00 €	16 650,00 €	27 488,40 €	45 525,74 €	30 654,52 €	40 372,33 €	7 856,65 €	19,46%
2033	Frais d'insertion		0,00 €	108,00 €	864,00 €	0,00 €		0,00 €	
2051	Concessions et droits simil.	13 306,65 €	2 023,60 €	11 107,22 €	20 188,80 €	23 123,90 €	33 636,80 €	23 443,99 €	69,70%
20	Immobilisations incorporelles	25 073,83 €	18 673,60 €	38 703,62 €	66 578,54 €	53 778,42 €	80 009,13 €	36 484,14 €	45,60%
204122	Subv - Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €	1 200,00 €	1 600,00 €	133,33%
2041512	Subv - GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	448,90 €	2 513,20 €	45 180,24 €	286 666,00 €	175 384,00 €	61,18%
2041581	Subv - Autres gpmts - biens mob	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 573,38 €	44 385,22 €	11 905,08 €	26,82%
204182	Subv - Autres organismes publics	0,00 €	13 505,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
20422	Subv - ent privées - Bât et install	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	13 505,60 €	448,90 €	2 513,20 €	58 553,62 €	332 251,22 €	188 889,08 €	56,85%
2111	Terrains nus		0,00 €	0,00 €	148 000,00 €	779 826,32 €	790 946,80 €	375 169,52 €	47,43%
2115	Terrains bâtis	372 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	268 075,85 €	0,00 €	0,00 €	
2116	Cimetières	28 265,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	
2121	Plantations d'arbres		0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	
2128	Autres agencements et aménagements de terrain	0,00 €	0,00 €	4 229,00 €	67 424,44 €	17 545,42 €	16 911,64 €	13 951,32 €	82,50%
21311	Hôtel de Ville		4 327,85 €	0,00 €	0,00 €	5 540,76 €	5 500,00 €	1 703,91 €	30,98%
21312	Bâtiments scolaires	60 215,88 €	12 619,76 €	67 085,52 €	274 267,53 €	218 850,44 €	176 474,00 €	132 689,12 €	75,19%
21316	Equipements du cimetière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 880,80 €	233,64 €		0,00 €	
21318	Autres bâtiments publics	73 539,24 €	275 692,80 €	228 188,03 €	76 484,22 €	161 252,93 €	174 723,96 €	151 049,18 €	86,45%
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		0,00 €	87 500,08 €	83 616,95 €	114 483,51 €	134 835,91 €	107 812,94 €	79,96%
2138	Autres constructions				0,00 €			0,00 €	
2151	Réseaux de voirie	894 183,87 €	213 297,12 €	491 430,23 €	599 794,48 €	807 402,04 €	1 023 259,45 €	812 715,77 €	79,42%
2152	Installations de voirie	840,38 €	4 008,00 €	17 298,62 €	13 570,14 €	50 970,53 €	108 575,18 €	21 682,15 €	19,97%
21534	Réseaux d'électrification	2 139,53 €	27 814,89 €	11 592,14 €	166 871,16 €	30 468,27 €	33 000,00 €	0,00 €	0,00%
21538	Réseaux divers	6 290,46 €	5 203,46 €	335 104,78 €	0,00 €	16 832,06 €	13 230,48 €	13 229,40 €	99,99%
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00 €	0,00 €	2 072,52 €	3 895,22 €	2 398,69 €	7 457,80 €	4 521,20 €	60,62%
21571	Matériel roulant technique				0,00 €	155 112,48 €		0,00 €	
21578	Autre matériel et outillage de voirie		1 440,00 €	23 422,50 €	67 323,16 €	78 257,39 €	142 285,01 €	36 127,84 €	25,39%
2158	Autres installations, matériel & outillage tech.		34 302,67 €	120 498,58 €	61 690,89 €	70 493,45 €	114 622,37 €	98 880,24 €	86,27%

ANNEXE 3 au DOB 2020 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le

SCOL

ID : 033-213303662-20200226-D_2020_20-DE

Article	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2014	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	BP 2019 (yc RAR 2019)	REALISE 2019	% réal.
2161	Œuvres et objets d'art	0,00 €	0,00 €	0,00 €	650,00 €	25 000,00 €		625,00 €	
2182	Matériel de transport		0,00 €	16 914,00 €	29 526,00 €	23 500,00 €	44 700,00 €	49 188,31 €	110,04%
2183	Matériel de bureau et info.	23 386,83 €	8 139,76 €	64 876,88 €	16 771,46 €	94 530,92 €	23 809,73 €	21 299,47 €	89,46%
2184	Mobilier	7 080,04 €	4 582,35 €	11 019,07 €	97 578,60 €	36 813,19 €	32 664,00 €	23 143,14 €	70,85%
2188	Autres immo corporelles	52 024,95 €	36 660,66 €	27 775,30 €	54 174,17 €	73 757,79 €	106 063,21 €	75 971,90 €	71,63%
21	Immobilisations corporelles	1 519 966,48 €	628 089,32 €	1 509 007,25 €	1 768 519,22 €	3 031 345,68 €	2 949 059,54 €	1 939 760,41 €	65,78%
2312	Immos en cours-terrains		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
2313	Immos en cours-constructions	46 891,15 €	571 112,06 €	216 547,47 €	443 455,49 €	273 801,08 €	30 623,06 €	20 512,17 €	66,98%
2315	Immos en cours-inst.techn.	30 120,00 €	0,00 €	31 970,87 €	267 126,76 €	281 266,60 €	7 886,56 €	7 886,16 €	99,99%
23	Immobilisations en cours	77 011,15 €	571 112,06 €	248 518,34 €	710 582,25 €	555 067,68 €	38 509,62 €	28 398,33 €	73,74%
45	Opération pour compte de tiers	0,00 €	819 962,96 €	378 984,44 €	46,22%				
	Autres opérations d'équipement	1 243 723,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Opération d'équipement n° 201301 - GPE SCOL. AUBRAC	0,00 €	4 181 682,71 €	82 421,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Opération d'équipement n° 201501 - REST. PISCINE	0,00 €	8 280,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Opération d'équipement n° 201502 - CLUB HOUSE VTT-	0,00 €	25 002,01 €	284 178,17 €	4 364,22 €	1 224,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Opération d'équipement n° 201701 - Requalification du centre ville	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 908,00 €	8 532,00 €	85 000,00 €	108,00 €	0,13%
	Opération d'équipement n° 201702 - Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales et réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 508,00 €	22 170,21 €	100 000,00 €	108,00 €	0,11%
	Opération d'équipement n° 201703 - Extension de l'école primaire S. Lacore	0,00 €	0,00 €	0,00 €	108,00 €	30 688,27 €	284 265,33 €	36 422,18 €	12,81%
	Opération d'équipement n° 201704 - Réalisation d'un skate-park	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 990,40 €	202 429,14 €	1 113,66 €	1 113,66 €	100,00%
	Opération d'équipement n° 201801 - Extension - réaménagement école R. Chappel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 809,20 €	740 000,00 €	673 955,69 €	91,08%
	Opération d'équipement n° 201802 - Aménagement site de Montalon	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	108,00 €	29 039,20 €	9 492,00 €	32,69%
	Opération d'équipement n° 201803 - Aménagement rue E. Dantagnan	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	108,00 €	380 000,00 €	103 482,00 €	27,23%
	Opération d'équipement n° 201804 - Réaménagement logement Dalzac	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 012,00 €	106 971,83 €	93 405,94 €	87,32%
	Opération d'équipement n° 201805 - Construction passerelle Centre ville - Bois Milon	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 396,00 €	840 037,04 €	329 494,67 €	39,22%
	Opération d'équipement n° 201901 - Extension locaux Plaine des Sports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	3 170,16 €	6,34%
	Opération d'équipement n° 201902 - Restauration Château Robillard	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	96 000,00 €	864,00 €	0,90%
	Opération d'équipement n° 201903 - Aménagement secteur Patoche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	524 000,00 €	26 114,30 €	4,98%
	Opérations d'équipement	1 243 723,56 €	4 214 964,72 €	366 599,44 €	102 878,62 €	385 476,82 €	3 236 427,06 €	1 277 730,50 €	39,48%
	TOTAL DEPENSES REELLES	3 487 774,56 €	6 055 406,80 €	2 888 998,84 €	3 319 232,60 €	4 823 548,52 €	8 130 579,53 €	4 520 376,81 €	55,60%

ANNEXE 3 au DOB 2020 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le

SLOR

ID : 033-213303662-20200226-D_2020_20-DE
(yc RAR 2019)

Article	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2014	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	BP 2019 (yc RAR 2019)	REALISE 2019	% réal.
13911	Subvention d'investissement - Etat					54,00 €	54,00 €	54,00 €	
13918	Subvention d'investissement - Autres					676,00 €	676,00 €	676,00 €	
28	Reprise sur amortissement				1 405,04 €				
213	Constructions immob. corporelles				19 489,09 €	16 253,28 €	35 000,00 €	18 926,43 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 894,13 €	16 983,28 €	35 730,00 €	19 656,43 €	55,01%
13151	GFP de rattachement	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
21312	Constructions - bâti. scolaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
21318	Autres constuctions bat pub	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 900,00 €	0,00 €	
2138	Autres constuctions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
21538	Autres réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 139,53 €	0,00 €	0,00 €	
2313	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 542,54 €	6 254,86 €	0,00 €	0,00 €	
2315	Installations techniques, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	18 542,54 €	8 394,39 €	5 900,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	39 436,67 €	25 377,67 €	41 630,00 €	19 656,43 €	47,22%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 487 774,56 €	6 070 406,80 €	2 888 998,84 €	3 358 669,27 €	4 848 926,19 €	8 172 209,53 €	4 540 033,24 €	55,55%
001	<i>solde d'exécution d'invest. reporté de N-1</i>	959 188,34 €	342 393,23 €	254 427,91 €	0,00 €	1 224 785,33 €	824 141,13 €	824 141,13 €	

ANNEXE 4 au DOB 2020 - Etat des AP/CP

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le

SLOR

ID : 033-213303662-20200226-D_2020_20-DE

Autorisation de programme (AP)			Crédits prévisionnels (CP)				Total AP (y compris réalisés 2018 et 2019)	Reste engagé sur AP-CP au 31/12/2019	Réalisé hors AP-CP	RAR 2019 hors AP-CP
N° AP	Libellé	N° OP	CP 2018 réalisés	CP 2019 réalisés	CP 2020 prévisionnels	CP 2021 prévisionnels				
2018-01	Réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales et réseaux	201702	0,00 €	108,00 €	1 540 000,00 €	0,00 €	1 540 108,00 €	74 008,80 €	97 786,21 €	0,00 €
			Proposition ajustement des CP :		50 000,00 €	1 490 000,00 €	1 540 108,00 €			
2018-02	Extension de l'école R. Chappel	201801	55 809,20 €	673 955,69 €	5 000,00 €	0,00 €	734 764,89 €	4 839,37 €	45 676,43 €	8 557,97 €
			Proposition ajustement des CP :		5 000,00 €	0,00 €	734 764,89 €			
2018-03	Extension de l'école S. Lacore	201703	8 577,60 €	18 115,14 €	831 307,26 €	0,00 €	858 000,00 €	778 876,33 €	40 417,71 €	16 049,53 €
			Proposition ajustement des CP :		631 307,26 €	200 000,00 €	858 000,00 €			
2018-04	Construction d'une passerelle interquartiers Bois Milon - centre ville	201805 et art. 4581	33 396,00 €	708 479,11 €	951 520,89 €	0,00 €	1 693 396,00 €	867 890,63 €	5 544,00 €	0,00 €
			Proposition ajustement des CP :		908 124,89 €	0,00 €	1 650 000,00 €			
2018-05	Aménagement de la rue E. Dantagnan	201803	108,00 €	103 482,00 €	1 556 518,00 €	0,00 €	1 660 108,00 €	297 451,36 €	0,00 €	0,00 €
			Proposition ajustement des CP :		1 346 000,00 €	350 410,00 €	1 800 000,00 €			
2019-01	Extension des locaux de la Plaine des Sports	201901	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	27 909,84 €	0,00 €	0,00 €
			Proposition ajustement des CP :		200 000,00 €	400 000,00 €	600 000,00 €			
2019-02	Réaménagement du site de Montalon	201802	0,00 €	0,00 €	391 000,00 €	0,00 €	391 000,00 €	2 400,00 €	9 600,00 €	18 547,20 €
			Proposition ajustement des CP :		300 000,00 €	171 200,00 €	471 200,00 €			
2019-03	Travaux de rénovation du Château Robillard	201902	0,00 €	864,00 €	205 136,00 €	0,00 €	206 000,00 €	71 544,13 €	0,00 €	0,00 €
			Proposition ajustement des CP :		110 000,00 €	50 000,00 €	160 864,00 €			
2019-04	Aménagement du chemin de Patoche et giratoire rue Nationale	201903	0,00 €	26 114,30 €	859 885,70 €	0,00 €	886 000,00 €	798 206,28 €	0,00 €	0,00 €
			Proposition ajustement des CP :		875 885,70 €	0,00 €	902 000,00 €			

	CP 2018 réalisés	CP 2019 réalisés	CP 2020 prévisionnels ajustés	CP 2021 prévisionnels ajustés	Total AP :	Reste engagé sur AP-CP au 31/12/2019	Réalisé hors AP-CP	RAR 2019 hors AP-CP
Total	97 890,80 €	1 531 118,24 €	4 426 317,85 €	2 661 610,00 €	8 716 936,89 €	2 923 126,74 €	199 024,35 €	43 154,70 €

ANNEXE 5 au DOB 2020 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le

slow

ID : 033-213303662-20200226-D_2020_20-DE

Article	RECETTES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2014	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	BI REALISE (yc RAR 2019)	REALISE 2019		Diff réal.
								REALISE 2019	Diff réal.	
1311	Etat & établ.nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	760,00 €	0,00 €				0,00 €
1318	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 540,00 €	1 412,16 €	16 142,00 €	23 715,33 €	7 573,33 €	
1321	Etat & établ.nationaux		15 718,71 €	53 789,51 €	9 624,39 €	53 517,53 €	36 000,00 €	0,00 €	-36 000,00 €	
1322	Régions		18 075,00 €	30 193,13 €	15 674,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €	22 938,67 €	-61,33 €	
1323	Départements	95 710,26 €	79 341,00 €	106 983,52 €	112 184,00 €	166 870,00 €	207 249,00 €	168 789,00 €	-38 460,00 €	
13251	GFP de rattachement	120 650,00 €	96 650,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13258	Autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 597,20 €	16 107,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1327	Budget communautaire et fonds struc.	5 614,26 €	9 244,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1328	Autres	309 264,60 €	412 352,80 €	309 264,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1341	DETR	69 569,71 €	60 000,00 €	148 671,47 €	33 965,91 €	141 249,45 €	114 930,26 €	3 750,00 €	-111 180,26 €	
1342	Amendes de police	110,00 €	89 016,00 €	67 344,00 €	46 961,98 €	44 915,00 €	45 000,00 €	40 796,00 €	-4 204,00 €	
1345	Partic non réalisat° aire statio	58 513,20 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1346	Participation voirie et réseaux	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1348	Autres fonds affectés équipements non transf.	0,00 €	3 222,38 €	76 708,93 €	95 881,23 €	140 334,45 €	452 489,82 €	73 489,82 €	-379 000,00 €	
1388	Autres subv d'invest. non transférables	945,00 €	19 491,00 €	28 413,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	
13	Subventions d'investissement	660 377,03 €	803 110,92 €	821 368,16 €	331 188,71 €	587 406,25 €	894 811,08 €	333 478,82 €	-561 332,26 €	
1641	Emprunts en euros	920 000,00 €	2 457 023,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	
168	Autres emprunts et assimilés	0,00 €	42 977,00 €	0,00 €	0,00 €	580,00 €	0,00 €	510,00 €	510,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	920 000,00 €	2 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	580,00 €	2 000 000,00 €	2 000 510,00 €	510,00 €	
4582	Opération pour compte de tiers - recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	565 200,00 €	0,00 €	-565 200,00 €	
45	Opération pour compte de tiers	0,00 €	565 200,00 €	0,00 €	-565 200,00 €					
10222	FCTVA	355 013,00 €	445 197,00 €	888 472,00 €	376 194,00 €	401 733,00 €	475 550,00 €	477 210,00 €	1 660,00 €	
10223	TLE	245 703,54 €	126 977,09 €	364,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
10226	Taxe d'Aménagement (TLE)		0,00 €	609 069,50 €	509 972,25 €	428 925,89 €	250 000,00 €	325 483,87 €	75 483,87 €	
1068	Excédents de fonctionnement	1 645 726,00 €	1 993 446,00 €	680 087,38 €	557 948,06 €	3 507 241,05 €	1 727 946,05 €	1 727 946,05 €	0,00 €	
10	Dotations Fonds divers Réserves	2 246 442,54 €	2 565 620,09 €	2 177 992,88 €	1 444 114,31 €	4 337 899,94 €	2 453 496,05 €	2 530 639,92 €	77 143,87 €	
024	Produit des cessions									% réal :
	TOTAL RECETTES REELLES	3 826 819,57 €	5 868 731,01 €	2 999 361,04 €	1 775 303,02 €	4 925 886,19 €	5 913 507,13 €	4 864 628,74 €	82,26%	

192	plus/moins value cession d'immo	0,00 €	2 690,76 €	1 300,00 €	40 607,75 €	700,00 €	0,00 €	3 820,00 €	
2111	Terrains nus	0,00 €	7 966,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2802	Frais documents d'urbanisme	22 386,95 €	14 766,40 €	1 114,00 €	1 113,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
28031	Amortis. frais d'études	25 474,20 €	37 435,00 €	5 201,00 €	15 035,40 €	27 006,48 €	22 767,72 €	22 767,72 €	
2804122	Amort. subv. Région bât et installation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €	800,00 €	
2804133	Amort. subv. infrastruct. Département	36 285,00 €	36 285,00 €	36 285,00 €	36 285,00 €	36 285,00 €	36 285,00 €	36 285,00 €	
28041512	GFP de rattachement - Bât et installation	0,00 €	0,00 €	6 753,00 €	6 752,60 €	2 962,10 €	25 316,84 €	24 799,95 €	
28041581	Autre groupement - biens mobiliers, mat. étude	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 436,00 €	6 436,00 €	
280421	Amort subv.équip. Pers. Droit privé	0,00 €	1 746,85 €	1 746,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
280422	Divise - hât et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 500 00 €	12 500 00 €	

ANNEXE 5 au DOB 2020 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le

slow

ID : 033-213303662-20200226-D_2020_20-DE

Article	RECETTES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2014	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	BL (yc RAR 2019)	REALISE 2019	Diff réal.
28152	Installations de voirie	0,00 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
281534	Réseaux d'électrification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
281538	Autres réseaux	943,00 €	1 272,00 €	5 176,91 €	8 662,65 €	3 746,91 €	4 100,39 €	4 616,39 €	
281568	Autre matériel incendie	3 334,29 €	1 376,74 €	694,00 €	415,00 €	1 195,00 €	1 675,00 €	1 675,00 €	
281571	Matériel roulant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 852,00 €	25 852,00 €	
281578	Autre matériel voirie	6 031,95 €	5 538,00 €	6 980,90 €	12 907,90 €	21 789,36 €	35 438,32 €	35 438,32 €	
28158	Amort. autres matériels techniqu	16 830,34 €	16 068,59 €	11 530,27 €	41 306,80 €	70 437,83 €	73 307,82 €	73 307,82 €	
28181	Installations générales	0,00 €	0,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
28182	Matériel de transport	36 458,57 €	30 836,66 €	20 786,71 €	19 641,86 €	16 520,00 €	17 304,00 €	17 304,00 €	
28183	Matériel de bureau informatique	23 715,46 €	23 755,31 €	17 834,36 €	21 648,30 €	33 455,20 €	57 049,85 €	57 049,85 €	
28184	Mobilier	27 393,63 €	17 031,11 €	13 302,06 €	15 651,11 €	24 283,55 €	30 333,42 €	30 333,42 €	
28188	Autres immos corporelles	61 772,71 €	64 597,48 €	62 417,63 €	57 922,38 €	56 933,38 €	67 591,47 €	67 396,51 €	
4817	Pénalités renégociat° dette	1 583,17 €		0,00 €					
040	Opérations d'ordre entre section	277 750,10 €	274 641,11 €	198 839,94 €	285 264,15 €	315 289,81 €	444 100,00 €	447 724,15 €	
2031	Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 434,54 €	5 390,86 €	5 900,00 €	0,00 €	
2033	Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	108,00 €	864,00 €	0,00 €		
21534	Réseaux d'électrification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 139,53 €	0,00 €		
238	avances forfaitaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
13251	GFP de rattachement	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	18 542,54 €	8 394,39 €	5 900,00 €	0,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement						2 632 843,53 €		
TOTAL RECETTES D'ORDRE		277 750,10 €	289 641,11 €	198 839,94 €	303 806,69 €	323 684,20 €	3 082 843,53 €	447 724,15 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 104 569,67 €	6 158 372,12 €	3 198 200,98 €	2 079 109,71 €	5 249 570,39 €	8 996 350,66 €	5 312 352,89 €	

Résultat section investissement :	616 795,11 €	87 965,32 €	309 202,14 €	-1 279 559,56 €	400 644,20 €	0,00 €	-51 821,48 €
-----------------------------------	--------------	-------------	--------------	-----------------	--------------	--------	--------------